INDICATEUR
Rapport entre le nombre de logements et le nombre d'emplois depuis 2008

OBJECTIF
2020 : Tendre vers l'équilibre 1 logement pour 1 emploi

RESULTAT 2018 EVALUATION
0.56 logements pour 1 emploi

Place Saint-Gervais

Tendance 2012-2016 : stable, à surveiller

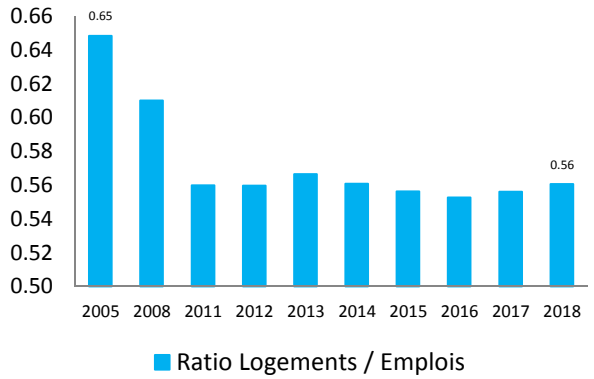

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville fait usage du Plan d'utilisation du sol (PUS) pour mener une action publique visant à favoriser la construction de logements.

Elle veille à conserver l'équilibre logements / emplois quand elle négocie les projets en développement avec les privés ainsi que par le biais des préavis qu'elle délivre.

La Ville de Genève concentre toujours plus d'emplois que de logements. **Ce déséquilibre est illustré par la baisse constante du ratio logements / emplois**.

Dans les années 80, l'introduction du plan d'utilisation du sol et de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations (LDTR) a permis de freiner cette baisse. Le ratio logements/emplois qui ne cessait de chuter, depuis 1965, est remonté à 0.78 en 1995. Depuis, le rapport logements/emplois diminue à nouveau. Le rythme de la construction de logements ne suffit pas à compenser le grand nombre d'emplois créés.

A Genève, la pression due à la spécialisation dans les activités au détriment des logements reste très forte.

Il faut cependant souligner que comparée à d'autres villes suisses, Genève, en 2010, grâce aux mesures prises, présente un meilleur ratio (0.56) que Zürich (0.55) ou encore Berne (0.48).

Le plan directeur communal fixe comme objectif de corriger le déséquilibre en créant un nouveau logement pour chaque nouvel emploi. Selon le PDcom, le ratio devrait s'approcher de 1 en 2020. Etant donné la tendance observée depuis de nombreuses années, cet objectif s'avère très ambitieux.

En 2018, l'objectif est partiellement atteint puisque le ratio est globalement stable sur la période 2010-2018.

En dépit de la construction importante de nouveaux logements sur le territoire communal (cf. indicateur 2.1 et 3.1), le ratio logement-emploi ne remonte pas car la croissance du nombre d'emplois reste forte.

Toutefois, le ratio semble se maintenir depuis 2010. Ces résultats restent à confirmer en 2020 avec la nouvelle mise à jour du STATENT. Les calculs se fondent pour le moment sur le nombre d'emplois à fin 2016.

RATIO LOGEMENTS / EMPLOIS DANS LES PROJETS AUTORISES EN 2018

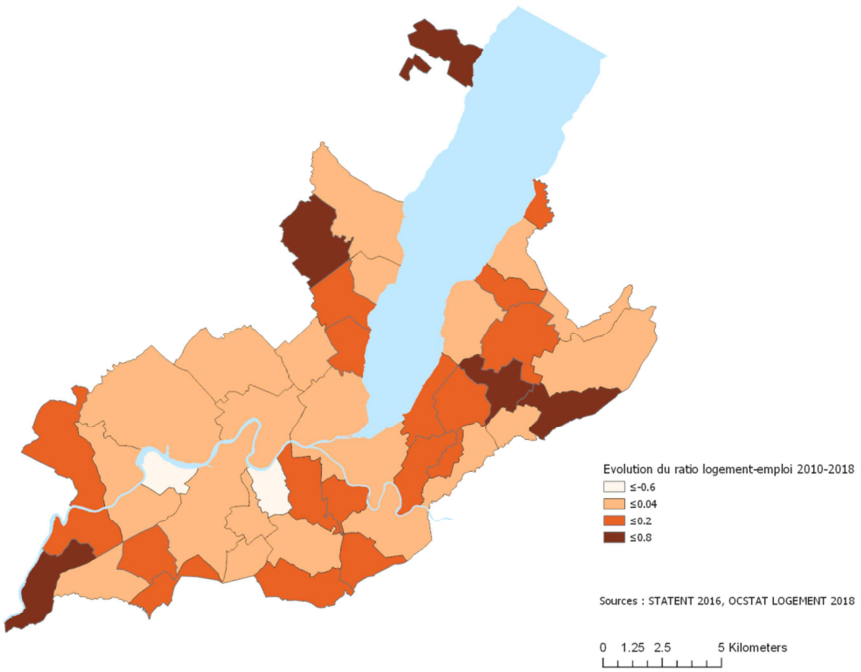

La Ville a un des ratios logement-emplois les plus bas du canton.
En 2018, il est de 0.56 logement pour 1 emploi. Sur la période observée, ce ratio a peu évolué de manière générale dans le Canton et en particulier pour la Ville.

PERSPECTIVES

Pour répondre à son objectif, la Ville de Genève met en place plusieurs actions complémentaires :

- elle veille, dans chaque projet de développement qui prévoit des activités, à garantir le rapport 1 logement / 1 emploi, cela s'applique en particulier aux grands secteurs de renouvellement urbain (Gare des Eaux Vives et Rosemont)

- elle applique le Plan d'utilisation du sol (PUS), qui stipule que pour toute demande d'autorisation de construire, un minimum de 50 à 80 % de logements, en fonction des secteurs concernés, doit être construit.

A l'avenir, le ratio logement/emploi pourrait réduire en raison du faible potentiel restant à urbaniser pour la création de logements et compte tenu de l'attractivité économique particulièrement forte de Genève.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : SITG OCS_BAT_LOG_COMMUNE 2018, OCSTATS STATENT décembre 2016
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *PDCom Priorité 1*

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Nombre de nouveaux logements construits depuis 2010	2020 : contribuer à créer 3'600 nouveaux logements	**3'957 logements neufs** (dont 743 logements en 2018)	

Construction d'un immeuble de logements route de Malagnou, chemin Rieu.

Tendance en progression

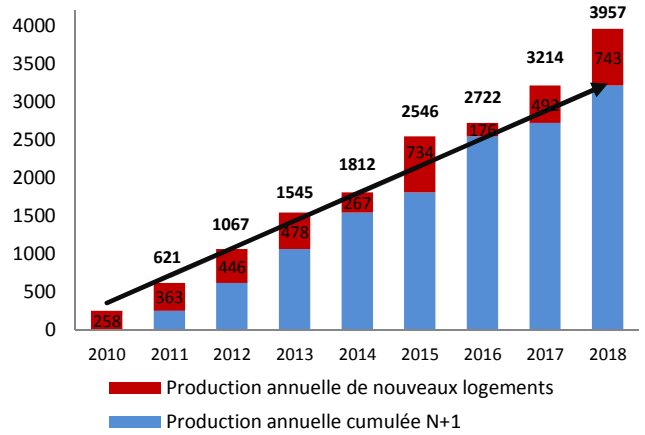

QUE FAIT LA VILLE ?

Faisant figure d'exception en Suisse, c'est le Canton de Genève qui délivre les autorisations de construire et non les communes.
Cependant, la Ville de Genève est un acteur important de l'aménagement. Elle possède plusieurs compétences pour encourager et favoriser la production de logements tels que le préavis communal sur les demandes d'autorisation de construire, le droit d'initiative pour les plans d'affectation, le plan d'utilisation du sol, et le droit de préemption. Elle est aussi un propriétaire foncier important et actif dans la valorisation de ses terrains.

Après avoir connu une baisse continue de sa production de logements de 1998 à 2003, la Ville de Genève voit la tendance s'inverser depuis 2003.

Le nombre de nouveaux logements construits augmente sensiblement depuis cette période. La quantité de logements produits depuis 2007 est similaire aux chiffres observés à la fin des années 1990.

Aujourd'hui, la Ville concentre près de la moitié des logements du Canton sur 6,4% du territoire cantonal.

En 2009, le plan directeur communal fixe comme objectif la production de 3'600 nouveaux logements à l'horizon 2020 soit 360 logements, en moyenne, par année sur le territoire de la ville.

La Ville, avec cet objectif ambitieux, entend contribuer à l'effort de construction de logements.

En 2018, l'objectif est atteint. 3'957 logements neufs ont été réalisés en Ville de Genève depuis 2010. Sur les 743 logements construits en 2018, 61% sont des logements subventionnés.

Si l'on ajoute à ces logements neufs, les logements transformés (y compris les surélévations et aménagements de combles selon la définition de l'Office cantonal de la statistique), le gain de logements total est de **767 en 2018** (déduction faite des logements démolis).

A titre de comparaison, en 2018, la production de logements neufs dans le Canton a été de 2'682 nouveaux logements construits. La production de logement en Ville de Genève correspond à environ 30 % de la production totale du Canton.

LES NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS EN 2018

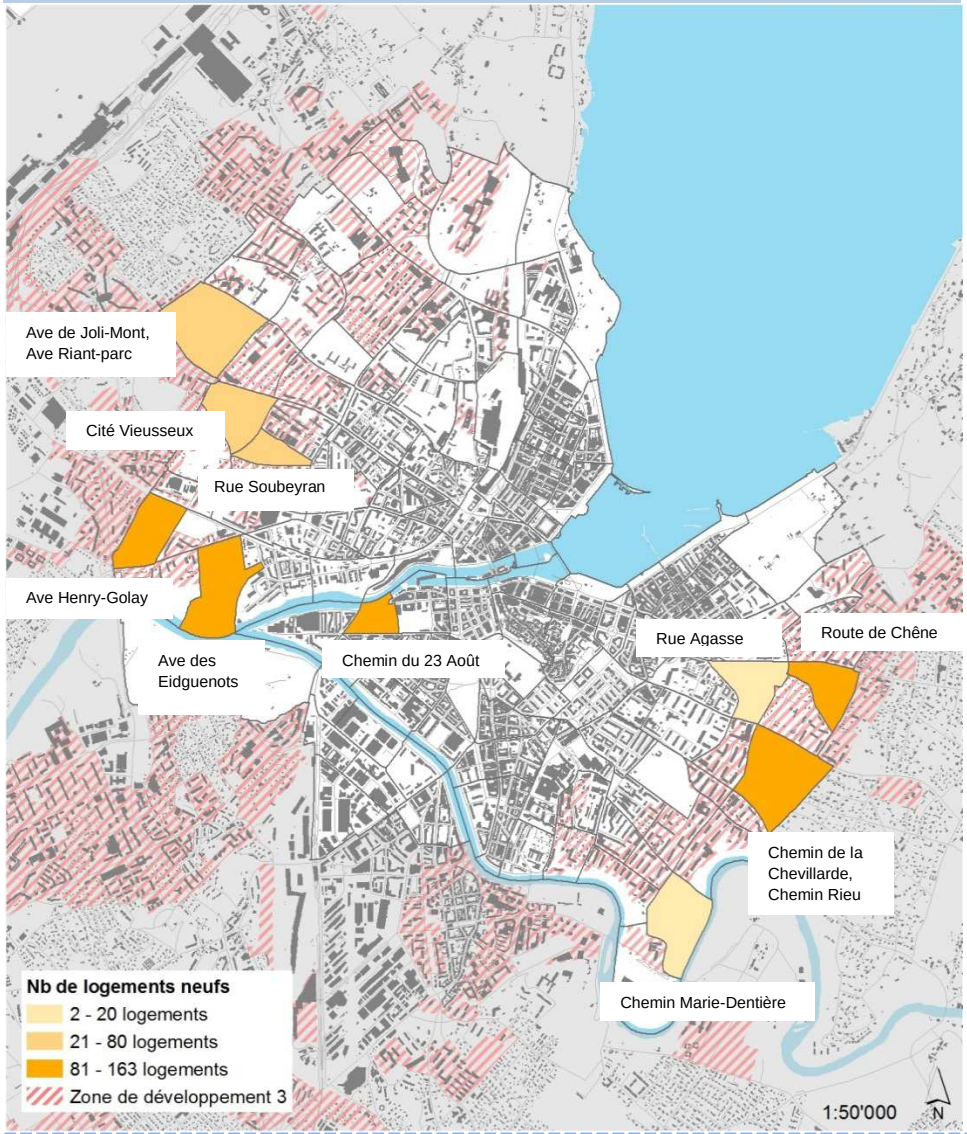

85 % des logements neufs sont situés dans la zone à urbaniser en priorité (zone de développement 3) conformément aux objectifs du plan directeur communal. 55% d'entre eux sont situés sur la rive gauche. N.B : Les nouveaux logements issus des surélévations et/ou des aménagements de combles ne sont pas représentés dans la carte ci-dessus.

PERSPECTIVES

Les prévisions à moyen terme de construction de logements neufs sont bonnes.

Actuellement, il y a plus de **1'000 logements en cours de construction** en ville qui seront mis sur le marché d'ici une à deux années. Il s'agit notamment :

- des plans localisés de quartier : Avenue Riant-Parc, Eiguenots, Jean-Louis Prévost, ou encore Cité-Vieusseux, Gare des Eaux-Vives.
- des constructions de logements : chemin du champ Baron, rue de Saint-Jean

Pour activer l'urbanisation des potentiels restants situés dans les zones de développement, la Ville use de son droit d'initiative pour élaborer plusieurs plans localisés de quartier (cf. fiche N 8.2 Plans localisés de quartier d'initiative communale).

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Office cantonal de la statistique, Service d'urbanisme
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : Monitoring plan directeur cantonal
Fiche Monitoring N°3.1
Fiche Monitoring N°8.1
Fiche Monitoring N°8.2

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Nombre de nouveaux logements subventionnés depuis 2010	2020 : contribuer à créer 1'000 logements subventionnés	**2'135 logements subventionnés** (dont 454 logements en 2018)	

Construction immeuble de logements HBM -Avenue Henri Golay

Tendance en progression

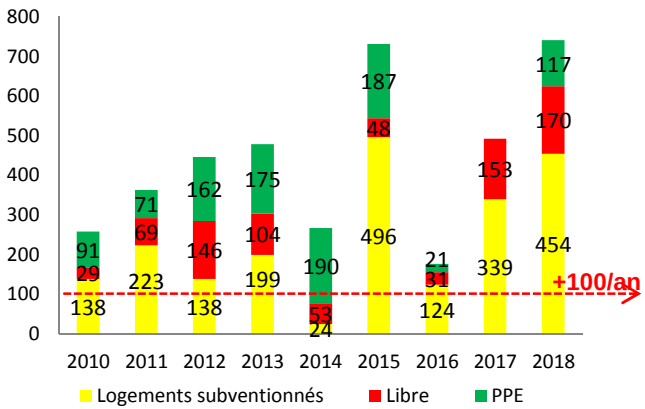

Production annuelle de logements neufs par catégorie

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève par le biais de la Fondation pour le logement social participe à la construction de logements à bas loyers.

La Gérance immobilière municipale (GIM) gère, quant à elle, 5'500 logements (5% du parc de logements existants sur le territoire municipal). 90% de ces logements sont considérés comme subventionnés ce qui constitue un socle de logements à bas loyers.

La Ville de Genève a perdu entre 1980 et 2000 pratiquement la moitié de son parc de logements subventionnés, en particulier les logements de type HLM (habitat à loyer modéré). Massivement créés dans les années 70, ils bénéficiaient d'un subventionnement limité à 25 ans et quittent donc progressivement ce régime.

Les logements subventionnés représentent actuellement 10% des logements en Ville de Genève. Pour relancer la mise à disposition de ces logements, le Grand Conseil a voté la loi pour la construction de logements d'utilité publique (I 4 06 – LUP) en 2007. Elle a pour but de constituer un socle de 20% de logements bénéficiant d'un contrôle permanent des loyers.

Le plan directeur communal fixe comme objectif la construction de 1'000 nouveaux logements subventionnés d'ici 2020, soit 100 nouveaux logements, en moyenne, par année.

Consciente que le socle de logements sociaux diminue et malgré ses faibles marges d'intervention, la Ville s'est fixée cet objectif dans ses priorités afin de maintenir la mixité sociale de sa population.

En 2018, l'objectif est dépassé puisque 2'135 logements subventionnés ont été construits depuis 2010 (dont 454 nouveaux logements subventionnés en 2018).

En 2018, 60% des nouveaux logements construits en ville sont subventionnés. Sur les 454 nouveaux logements subventionnés, 248 sont des HM (habitat à loyer mixte) et 206 des HBM. Cela représente 40 % des logements subventionnés construits dans le canton.
En 2018, dans le canton, 1'153 logements subventionnés ont été construits soit 39% de la production de logements cantonale totale. 246 logements HM ont été construits à Meyrin, 50 logements HBM à Carouge et 140 HM à Lancy.

NOUVEAUX LOGEMENTS CONSTRUITS PAR CATEGORIE EN 2018

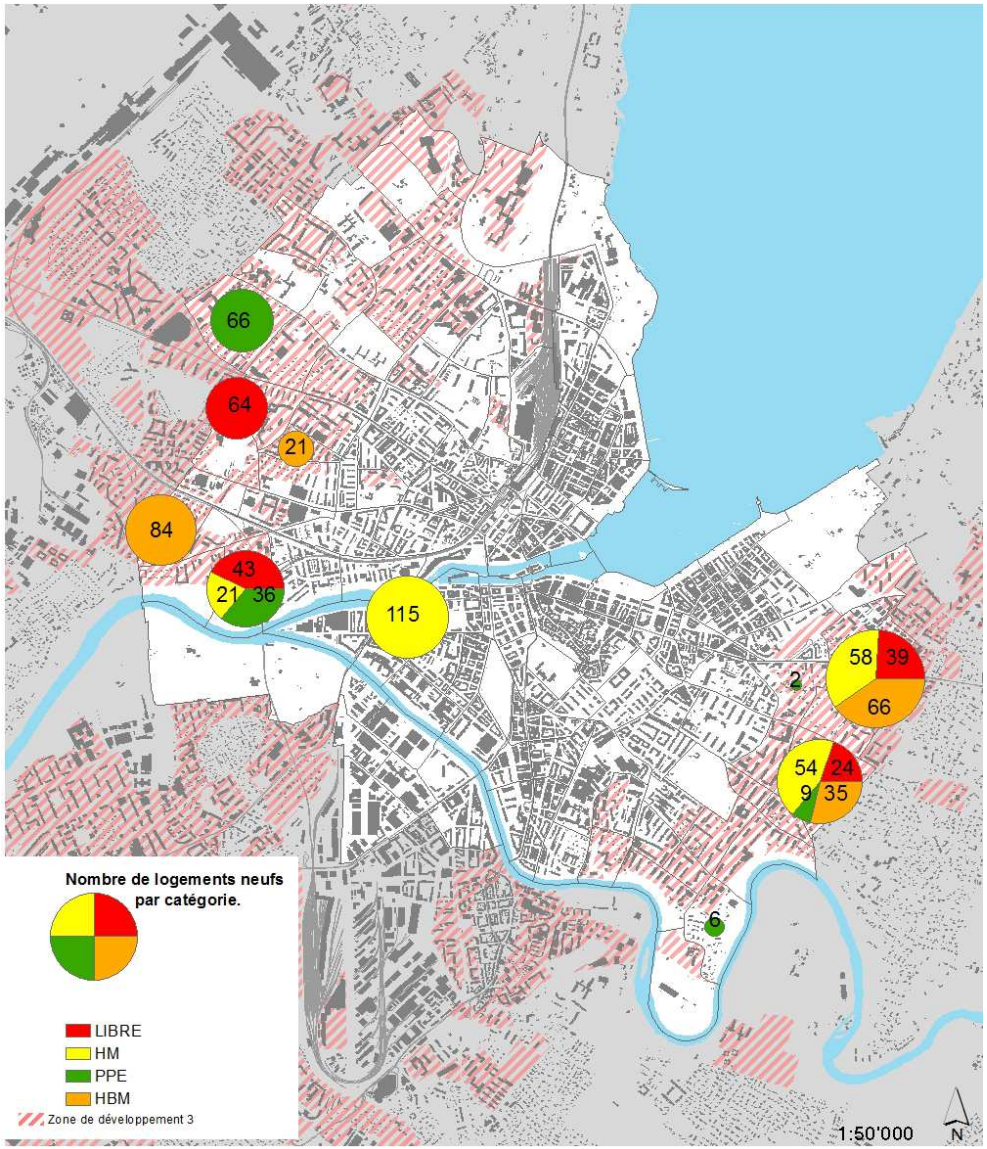

En 2018, 60% des nouveaux logements construits sont subventionnés. 328 logements subventionnés sont situés sur la rive gauche (72%) et 126 logements sur la rive gauche 77 % des logements subventionnés sont construits en zone de développement 3.

PERSPECTIVES

L'objectif fixé des 1'000 nouveaux logements subventionnés d'ici à 2020 est déjà largement dépassé. D'après les prévisions actuelles, la mise à disposition de logements subventionnés devrait se poursuivre durant les prochaines années.

La volonté déclarée de la Ville de Genève est de construire du logement social, répondant aux besoins prépondérants de la population. La Ville a engagée des partenariats dans certaines opérations, afin de créer davantage de logements abordables. L'application de la loi Giromini destinée à lever les servitudes croisées bloquant les projets de construction, impose deux tiers de logement social dans les projets. Ces actions témoignent d'une volonté de compenser l'érosion du parc de logements sociaux.

Dans les prochaines années, d'autres réalisations sont en cours comme les projets situés à la Gare des Eaux-Vives, chemin du Champ-Baron, avenue Joli-Mont ou encore les projets à Vieusseux, aux Eidguenots, aux Franchises.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Office cantonal de la statistique, Service urbanisme
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Monitoring plan directeur cantonal*

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Surfaces des locaux industriels et artisanaux (en m^2)	2020 : conserver 370'000 m^2	**375'616 m^2** (+6'616 m^2 depuis 2009)	

Centre artisanal du Vélodrome (Jonction).

Tendance en légère hausse

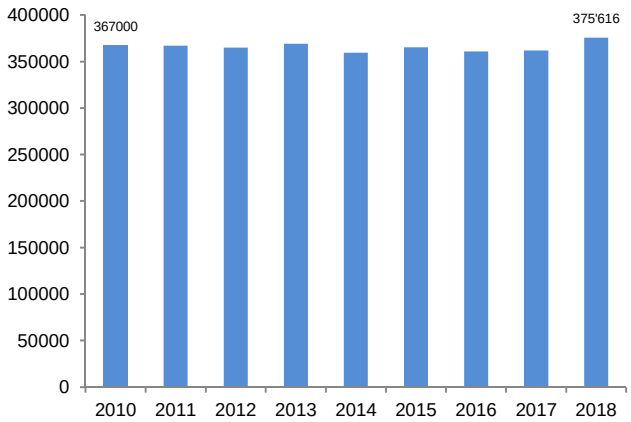

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle est propriétaire de locaux artisanaux, industriels et commerciaux. Elle **rénove et développe ses infrastructures** (zone industrielle Châtelaine, centre artisanal Vélodrome), en maintenant des prix de location bas (en moyenne 160 CHF/m2). 12% environ des arcades propriétés de la Ville sont louées à des artisans.

Son **Plan d'utilisation du sol (PUS)** empêche la disparition, au centre-ville, de ces surfaces en rendant obligatoire la compensation d'au moins la moitié des surfaces artisanales ou industrielles perdues lors d'une opération immobilière.

La Ville de Genève, comme la plupart des villes suisses, a perdu beaucoup de ses emplois industriels au profit des emplois de services. Les surfaces de bureaux représentent 34% des surfaces d'activités de la Ville, contre 5% pour les surfaces industrielles et artisanales.

Cependant, la Ville dispose encore d'une offre de surfaces industrielles et artisanales d'environ 37 hectares. La majorité de ces surfaces se situe, aujourd'hui en ville, dans les zones dites « ordinaires » où les prix des terrains ne sont pas contrôlés.

Or, la rareté de la ressource foncière pousse le prix des loyers vers le haut. C'est pourquoi, sous la pression immobilière actuelle, ces surfaces risquent de disparaître au profit de locaux économiquement plus rentables.

Le plan directeur communal fixe comme objectif le maintien de l'offre de surfaces industrielles et artisanales. Il s'agit de maintenir en ville des surfaces pour des emplois économiquement fragiles mais socialement utiles et participant pleinement à la mixité économique et sociale.

En 2018, l'objectif est atteint puisque l'offre de surfaces de locaux industriels et artisanaux est globalement stable. Depuis 2009, la Ville a gagné 6'616 m^2. Avec l'arrivée du numérique et le développement des nouvelles technologies, ce secteur est en pleine mutation. Les surfaces industrielles et artisanales situées en ville représentent 23% des surfaces industrielles et artisanales du Canton. La vacance en ville pour ces surfaces est très faible (seulement 1% des surfaces affectées à l'industrie et à l'artisanat).

EVOLUTION DES SURFACES INDUSTRIELLES ET ARTISANALES DEPUIS 2009

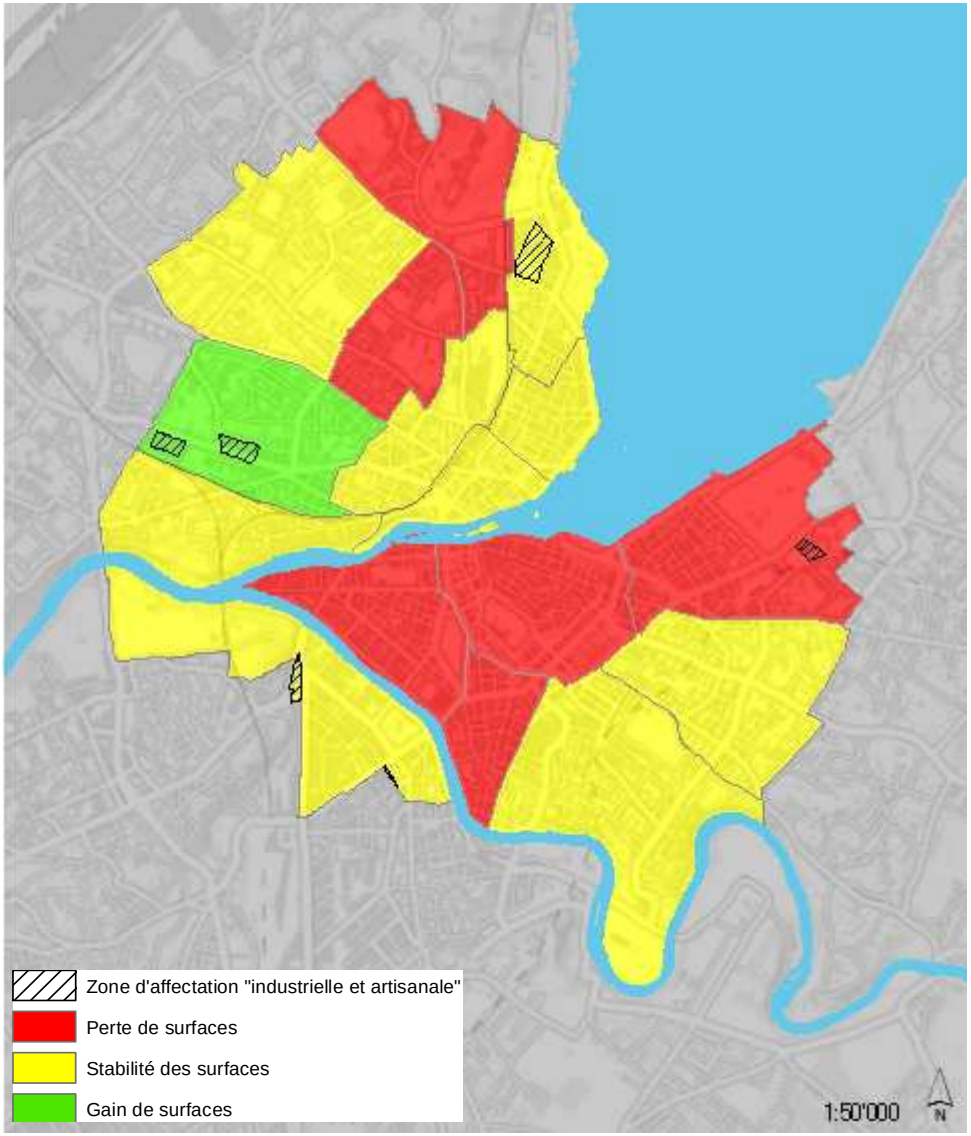

L'offre de surfaces reste globalement stable. On constate toutefois quelques variations en fonction des quartiers et notamment des pertes de surfaces plus importantes aux Eaux-Vives et à la Jonction et sur la rive droite.

PERSPECTIVES

Pour atteindre son objectif et répondre à la demande de surfaces, la Ville prévoit de maintenir ses zones industrielles et artisanales de Sécheron et de Châtelaine. Compte tenu de la proximité avec la future Gare CEVA des Eaux-Vives, la Ville prévoit la mutation de la zone industrielle et artisanale de Rosemont vers plus de mixité. A travers les PLQ d'initiative communale, la Ville encourage également la création de nouvelles surfaces artisanales.

Le maintien des zones existantes va de pair avec une réflexion sur leur densification et leur évolution. C'est pourquoi, la Ville prévoit le maintien de la zone industrielle de Châtelaine, le développement d'un écopôle (inscrits au Plan directeur communal).

Enfin, pour atteindre l'objectif fixé en 2020 et concilier les deux objectifs : construire du logement et maintenir une ville plurielle, la Ville devra inventer des solutions urbanistiques nouvelles favorisant la mixité fonctionnelle, à l'image du projet d'Ecoquartier Jonction ou du PLQ de Rosemont.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Office cantonale de la statistique, SITG
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Priorité 4 PDcom,*
Monitoring plan directeur cantonal

INDICATEUR

Nombre de places créées dans les structures d'accueil de la petite enfance depuis 2009

OBJECTIF

2020 : créer 1'059 places d'accueil supplémentaires

RESULTAT 2010-2018

1'042 places créées
(dont 44 places en 2018)

EVALUATION

Nouvel espace de vie enfantine à la rue Saint-Jean, 30

Tendance en progression

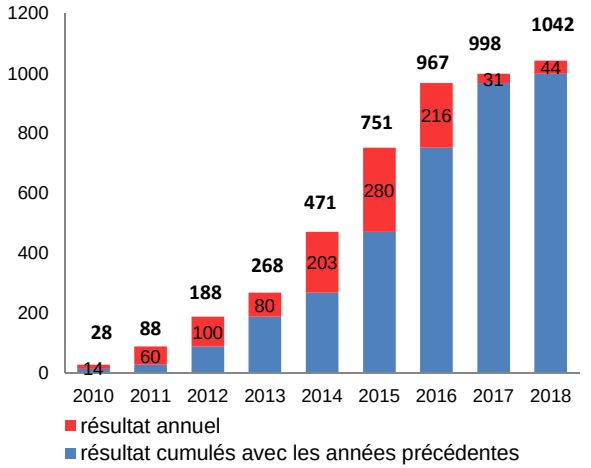

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève subventionne 78 structures d'accueil de la petite enfance (crèches, espaces de vie enfantine (EVE), jardins d'enfants, crèches familiales, crèches de dépannage, éco-crèche, halte-jeux, lieux d'accueil parents-enfants). Depuis 2000, la Ville de Genève a créé beaucoup de structures d'accueil supplémentaires.

La municipalité met à disposition un bureau d'information petite enfance (BIPE) qui conseille, oriente, informe et enregistre les demandes d'inscriptions dans les structures d'accueil de la petite enfance, de manière centralisée.

La Ville mène une politique de la petite enfance volontariste pour répondre à une demande croissante de places d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire.

En effet, si la population enfantine reste stable, le taux d'activité des femmes augmente tout comme le nombre de ménages monoparentaux et par conséquence, les besoins en structures d'accueil progressent.

Au 31.12.2017, le taux de couverture* des besoins exprimés par les habitants de la Ville de Genève est élevé puisqu'il atteint 83 %.

L'objectif initial de créer 696 places a été atteint en 2017. Le plan directeur communal fixe comme nouvel objectif la création de 363 places entre 2017 et 2020.

La Ville veut pouvoir répondre à la demande des familles et atteindre ainsi un taux de couverture du besoin proche de 100%. En 2017, l'objectif initial planifié a été dépassé puisque 967 nouvelles places d'accueil ont été créées depuis 2010.

**le taux de couverture est le rapport entre le nombre de places existantes et le nombre de places nécessaires pour répondre aux besoins exprimés*

En 2018, l'objectif est atteint avec au total 1'042 places crées depuis 2010.

44 places supplémentaires ont été créées en 2018 : deux nouveaux espaces de vie enfantine (EVE) ont ouvert à St-Jean : île aux Trésors (+48 places) et Tipi (+20 places) ; L'EVE Edmond-Kaiser poursuit progressivement sa fermeture (-15 places) ; et des variations de places au sein des structures existantes ont occasionné la fermeture de 9 places d'accueil.

TAUX D'OFFRE EN 2018

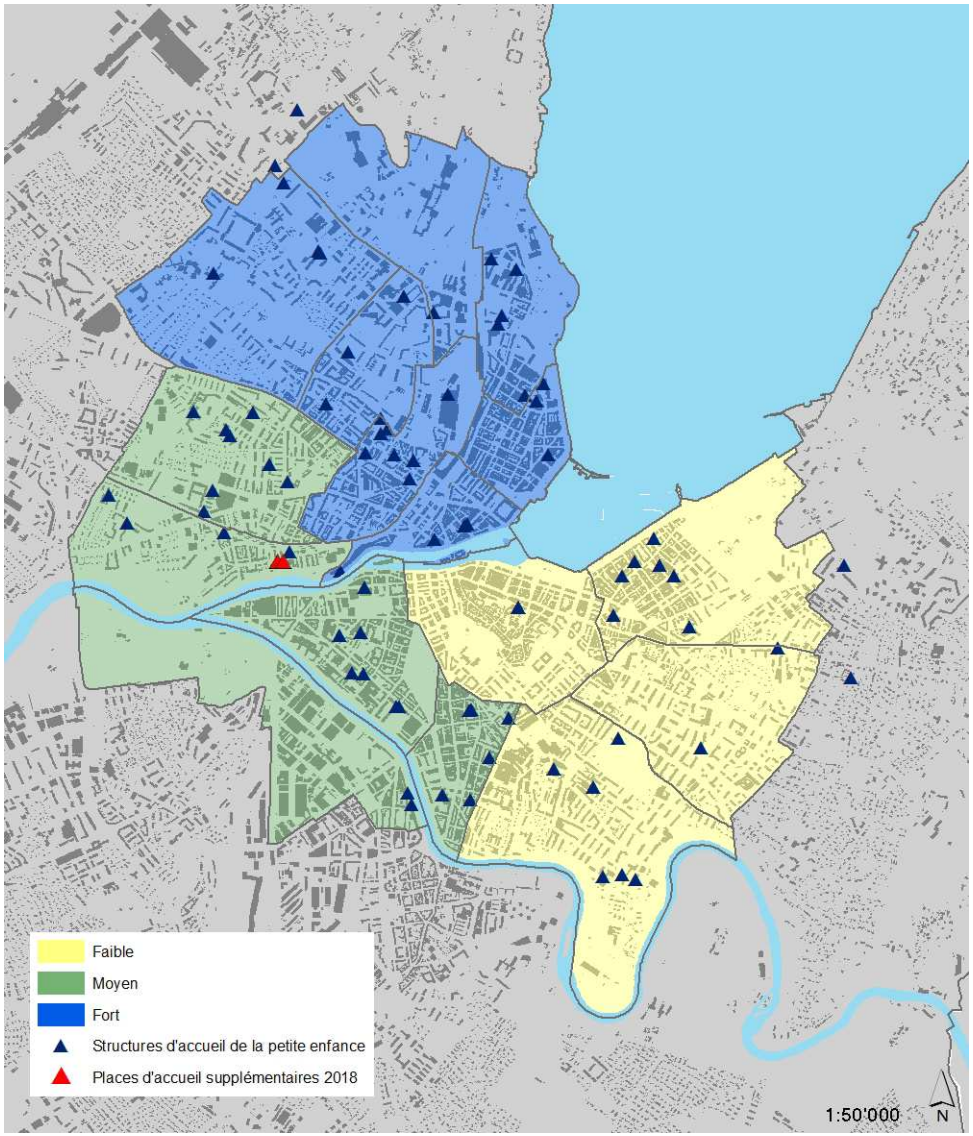

Le taux d'offre exprime le nombre de places offertes pour 100 enfants résidants, âgés de 0 à 4 ans. Des disparités sont observées sur le territoire.
Le taux moyen 2018 en Ville de Genève est de 46,4%.
Relevons que les quartiers de Champel et des Eaux- sont plus faiblement dotés (taux inférieurs à la moyenne Ville).

PERSPECTIVES

La planification du développement de l'offre d'accueil a longtemps été réalisée par opportunité. Depuis 2012, les besoins d'accueil pour les institutions de la petite enfance sont intégrés dans la planification. Ainsi, la méthodologie de la planification scolaire a été étendue à la petite enfance et un rapport est mis à jour annuellement.

Afin de soutenir la création de nouvelles structures d'accueil, **la Confédération a mis en place une aide au financement via le programme d'impulsion**. Les communes ont ainsi pu bénéficier d'un premier programme sur 8 ans (2003-2011) de 320 millions de francs. Celui-ci a été reconduit deux fois pour des périodes de 4 ans, avec un nouveau crédit se montant à 120 millions de francs à chaque fois.

Une nouvelle enveloppe de 124.5 millions est prévue pour les 4 prochaines années (2019-2023). Ce montant est destiné aux projets qui contribuent à la création de places d'accueil et qui répondent aux critères d'un accueil de type continu sur la journée. En outre, depuis 2010, le fond intercommunal (FI) verse une subvention unique d'investissement (5'000 francs) par place d'accueil aux communes qui en font la demande.

Pour la période 2019-2030, une nouvelle planification a été élaborée.

- En 2019, fermeture définitive de *l'EVE Edmond Kaiser (-12 places).*
- En 2020, **201 nouvelles places seront créées**, ouverture de deux espaces de vie enfantine dans l'Eco quartier *Jonction (+171 places)* et ouverture de *l'Ancien Manège à la Cité (+30 places).* Un lieu d'accueil pour jeunes enfants et écoliers ouvrira également au Bois de la Bâtie (pas de gain de places fixes).
- Enfin, à l'horizon 2021-2030, cinq projets sont prévus pour un total de **443 nouvelles places** : *Frontenex 54 (+ 96 places pour 2021), Paroisse Protestante des Eaux-Vives (+ 59 places), Gare des Eaux-Vives (+ 108 places), PAV (+ 100 places), Périmètre Forêt (+ 80 places).*

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Service de la petite enfance
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring
Liens : *Crèches en Ville de Genève*

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Nombre de commerces de proximité (en nombre)	2020 : conserver 720 commerces (référence 2009)	**621 commerces*** (-100 commerces depuis 2009)	

COOP pronto rue de la Cité

Tendance 2010-2018 : en baisse

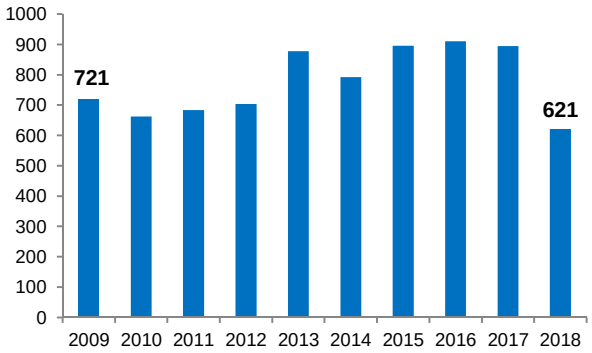

En nombre de commerces

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle applique le **Plan d'utilisation des sols (PUS)** pour favoriser l'implantation et le maintien des commerces de proximité au rez-de-chaussée.

Par le biais de la **Gérance immobilière municipale (GIM),** elle loue la totalité des arcades dont elle est propriétaire à des commerces de proximité ou à des associations qui exercent une activité sociale ou culturelle contribuant à la vie des quartiers. Elle soutient également les commerces de proximité par le biais de **la Fondetec** (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève).

Le commerce de proximité regroupe les magasins situés dans le rayon de marche à pied des logements et fréquentés au moins une fois par semaine par les habitants.

Il comprend : le commerce de détail en magasin non spécialisé (petit supermarché, épicerie, etc.), les commerces alimentaires en magasin spécialisé (boucheries, boulangeries, poissonneries, etc.), le commerce de journaux, périodiques, et kiosques, les pharmacies.

Le plan directeur communal fixe comme objectif le maintien des commerces de proximité (au nombre de 721 en 2009). Comme d'autres villes d'Europe, Genève, souhaite agir pour préserver une diversité commerciale dans ses rues. Depuis la levée des derniers recours par le Tribunal fédéral en novembre 2013, la Ville applique son nouveau **Plan d'utilisation du sol (PUS)** pour mieux préserver le nombre et la diversité des commerces de proximité.

En 2018, l'objectif est atteint, puisque le nombre de commerces de proximité est globalement stable (entre 85 et 100% de l'effectif de 2009). Le nombre de boucheries, poissonneries et pharmacies continue de diminuer au profit de commerces plus « généralistes » (superettes ou épiceries) qui cumulent souvent la vente de différentes denrées alimentaires et d'autres produits ou services (traiteur, téléphonie…). La vacance a augmenté. Le taux de vacance reste toutefois faible (2% des surfaces commerciales en ville sont vacantes).

*en 2018, le REG a corrigé sa base de données, ce qui explique en partie la diminution importante pour cette année.

EVOLUTION DES COMMERCES DE PROXIMITE 2010-2018

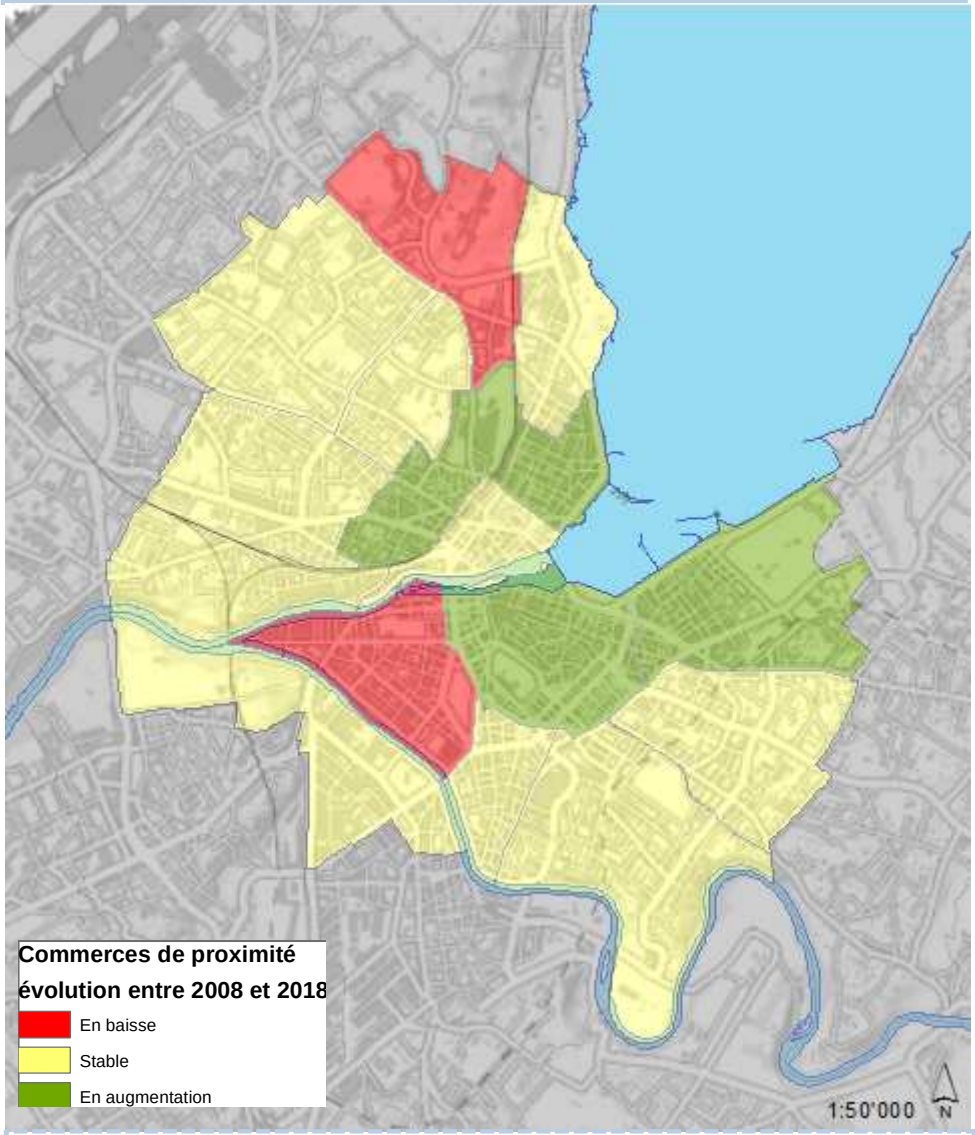

Entre 2008 et 2018, le nombre de commerces de proximité diminue principalement dans le quartier de la Jonction, remplacés vraisemblablement par des bars et restaurants, qui eux sont en augmentation sur ce secteur.

PERSPECTIVES

Depuis 2009, on constate, en ville, **une diminution du nombre des commerces de proximité.** Les commerces de proximité alimentaires spécialisés sont particulièrement touchés, alors que les petites surfaces généralistes tendent à augmenter.

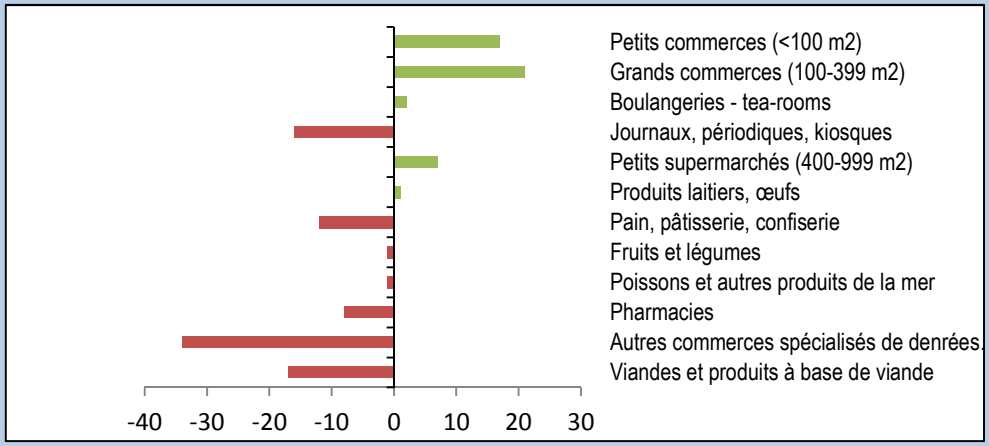

Cette transformation du commerce de proximité correspond probablement aux évolutions démographiques et à celles des modes de consommation. Les « superettes » répondent aux besoins des personnes âgées et des ménages composés d'une personne, deux catégories de population dont le poids démographique va grandissant. Les boulangeries/tea-rooms présentent quant à elles une offre adaptée aux besoins des employés avec des repas rapides.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication: Juin 2019
Sources : Registre des entreprises genevoises, Agenda 21
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Priorité 4 PDcom,*

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Taux d'avancement du programme de construction - rénovation des équipements scolaires et parascolaires depuis 2010 (en %)	2020 : réaliser la totalité du programme	**93 %**	

Rénovation école primaire des Pâquis

Tendance en progression

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève gère 54 bâtiments scolaires, elle est responsable de la planification scolaire sur son territoire ainsi que de la construction, la rénovation et l'entretien de ces établissements. Elle gère également les activités parascolaires qui structurent la vie sociale de l'enfant de 4 à 12 ans, en dehors du temps de l'école proprement dit, en particulier les restaurants scolaires et les ludothèques.

Conformément à la Loi sur l'instruction publique C1 10 art 8 al. 2. les communes doivent fournir les bâtiments, les terrains et le mobilier nécessaires à l'enseignement régulier et spécialisé, y compris celui de l'éducation physique et du sport, du parascolaire ainsi que des repas de midi pour tous les élèves du degré primaire.

La Ville doit permettre l'accueil des enfants de 4 à 12 ans (scolarité primaire).

Le plan directeur communal fixe comme objectif la construction et la rénovation des infrastructures scolaires et parascolaires.

Pour ce faire, 7 projets ont été identifiés à réaliser d'ici 2020 (Cf. carte au verso).

L'évolution des effectifs d'élèves en âge scolaire fait l'objet d'un suivi annuel. L'évaluation des besoins est différenciée selon les quartiers. En plus de l'évolution démographique et migratoire, elle prend également en compte les projets de développements.

En 2018, l'objectif est atteint, 93% du programme est réalisé.

Pour mémoire, le nouveau groupe solaire de Chandieu a été inauguré le 29 août 2016.

Il accueille une école de 16 classes avec son restaurant scolaire, ainsi qu'un espace de vie enfantine de 104 places, une piscine et une salle polyvalente.

L'école des Pâquis est en cours de rénovation. Le chantier se termine en 2020.

ETAT DES PROJETS 2018

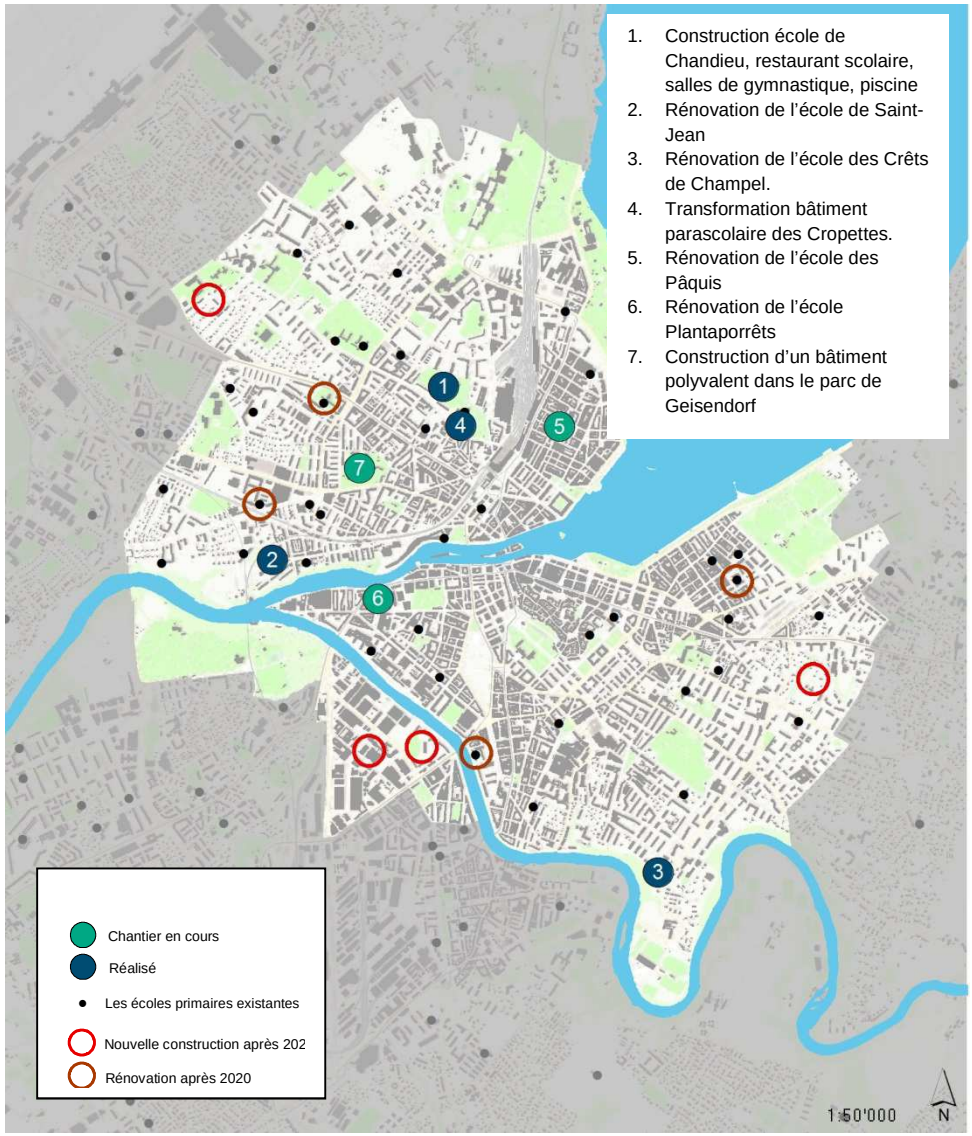

PERSPECTIVES

La Ville de Genève devra continuer à mettre en œuvre son programme ces prochaines années. La Ville **entretient ses bâtiments** afin d'en limiter les dégradations et **maintenir** l'état et la valeur de son **patrimoine immobilier**. Sur la base d'un recensement exhaustif de l'ensemble de son patrimoine bâti, la Ville arrive à estimer au plus près l'état des bâtiments et peut ainsi planifier les projets de rénovation.

La planification prévoit à plus long terme la rénovation des écoles de Liotard, Charmilles, Vollandes et encore Hugo-de-Senger.

La construction de quatre nouvelles écoles est actuellement à l'étude pour répondre aux multiples projets de densification : 2 écoles sont prévues dans le programme Praille-Acacias-Vernets (une aux Vernets à l'horizon 2023 et l'autre aux Acacias à l'horizon 2030), une école dans le quartier du Mervelet et une école à la Petite-Boissière.

En parallèle, la fréquentation des restaurants scolaires est en constante augmentation depuis plusieurs années. En 2018, 48 % des élèves scolarisés mangent quotidiennement à l'école. Il est attendu que ce taux de fréquentation continue de croître pour atteindre 70% en 2026. Une telle augmentation nécessite de faire évoluer les infrastructures de restauration collective. La PR-1274 concernant l'étude de la réorganisation de la restauration scolaire en Ville de Genève et de la rénovation de ses infrastructures a été acceptée par le Conseil municipal le 20.06.2018.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Direction du patrimoine bâti, service d'urbanisme
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : Ecoles en Ville de Genève

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Taux d'avancement du programme d'aménagements cyclables depuis 2010	2020 : Assurer la mise en œuvre du programme inscrit au PDCOM	**65%**	

Nouvel aménagement du quai du Seujet

Tendance : en lente progression

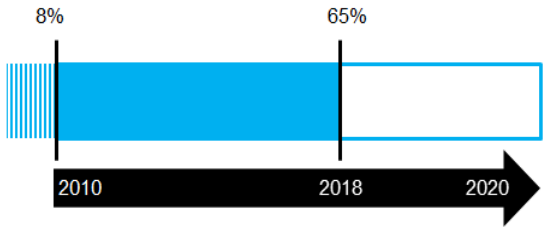

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle conçoit les **projets d'aménagements** en concertation avec les habitants et les associations.
Elle soumet ses projets au Canton qui délivre les autorisations de construire et prend les arrêtés de circulation. Enfin, elle réalise les travaux et entretient les aménagements. Elle soutient des associations actives dans la promotion du vélo qui offrent des prestations directes et gratuites au public. Elle participe au développement des transports publics.

La Ville de Genève aménage depuis 24 ans son réseau routier en faveur des cyclistes.

Suite à l'initiative populaire de 1989 « pour des pistes cyclables », la Ville a voté plusieurs crédits de 3 millions de francs environ (1994, 1999, 2005) pour étudier et réaliser des aménagements cyclables et développer son réseau cyclable. Un crédit de 467'000 Frs a été ouvert en 2014 pour des études d'aménagements cyclables.

En 2009, 100 kilomètres de réseau étaient aménagés pour les cyclistes. Ce résultat comprend les zones de modération de trafic (30km/h et 20km/h), les pistes et les bandes cyclables, les contre-sens, les sites mixtes bus/vélos et piétons/vélos.

Le plan directeur communal fixe comme objectif de proposer et réaliser 120 mesures (Cf. Carte réseau cyclable) et d'étendre les aménagements en faveur des cyclistes.

En mettant en œuvre ses programmes d'aménagements cyclables et de promotion de l'utilisation du vélo, l'objectif de la Ville est d'offrir un réseau sécurisé et attractif. Cela correspond entre autre à la mise en place de liaisons prioritaires et de franchissements de dénivelés.

En 2018, l'objectif est atteint. Depuis 2010, le rythme d'avancement du programme est bon, le taux est de 65%. Cela se traduit par 134 km de réseau routier aménagé pour les cyclistes.

En 2018, la Ville a réalisé entre autres l'aménagement de l'avenue Wendt, du boulevard James Fazy, des places Cornavin et Eaux-Vives, pont de la rue Voltaire, promenade du promeneur solitaire, rue de Montbrillant, rue des Charmilles.

RESEAU CYCLABLE EN 2018

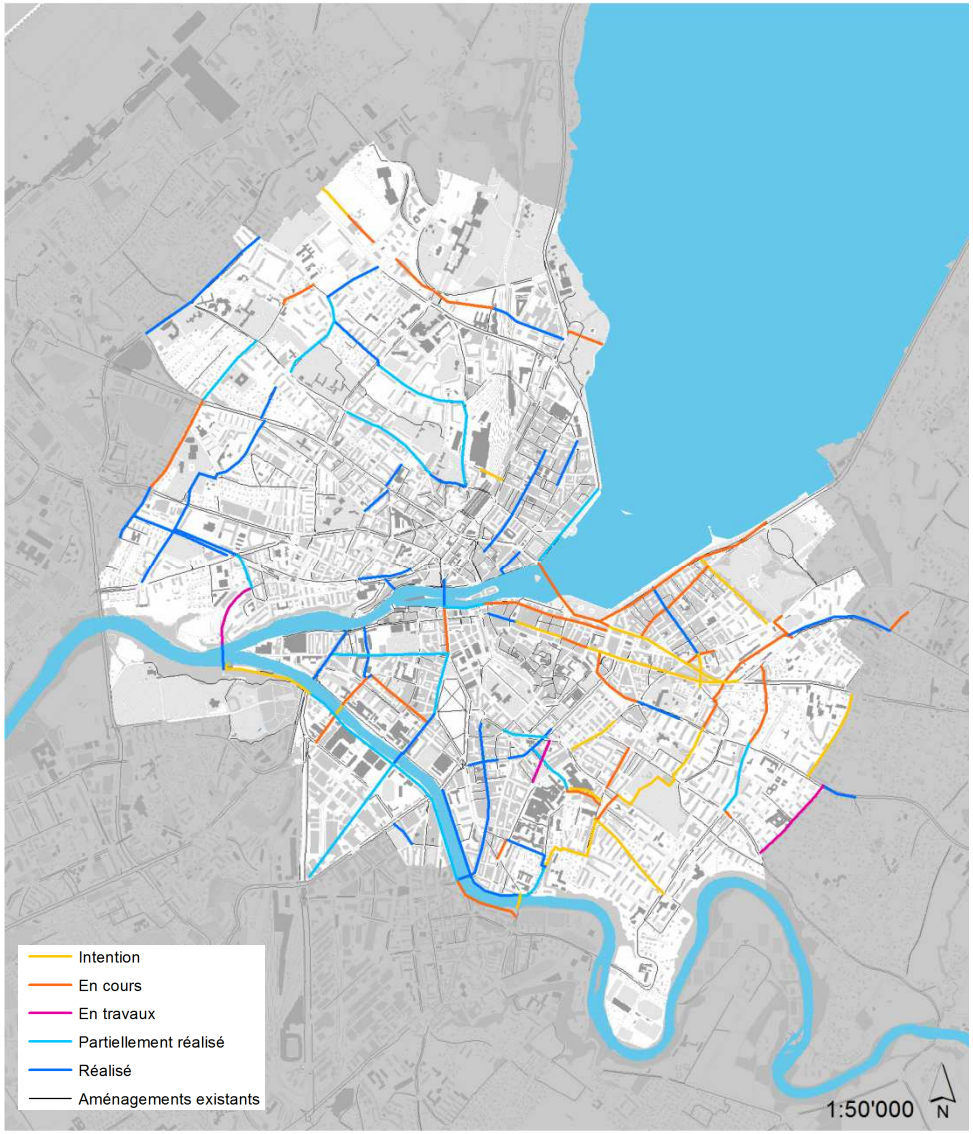

L'état d'avancement des réalisations cyclables.

PERSPECTIVES

Pour atteindre l'objectif fixé en 2020, la Ville a inscrit dans son plan financier d'investissement 450'000 Frs pour des études d'aménagements cyclables, répartis entre 2014 et 2019. Récemment, une nouvelle stratégie cyclable a été adoptée par le Conseil administratif et présentée à la Commission de l'aménagement et de l'environnement.

La Ville de Genève a également voté des crédits d'investissement pour promouvoir le vélo et réaliser des études de faisabilité pour un axe de mobilité douce traversant son territoire (Voie verte). Cela représente un budget de 200'000 Frs pour 2017 pour un crédit total de 990'000 Frs.

Le réseau cyclable a pu fortement s'étendre en parallèle du développement des lignes de tramway. Son extension se poursuit au travers de la mise en œuvre de zones modérées et à priorité piétonne, du développement de projets d'aménagements spécifiques de la recherche de résolution de points noirs du réseau. Des projets sont aussi développés au gré des opportunités même s'ils ne figurent pas en tant que tels dans le PDCOM. A l'avenir, pour continuer à étendre son réseau et atteindre son objectif en 2020, la Ville devra poursuivre notamment la mise en œuvre du programme de zones 30km/h.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Service de l'aménagement, du génie-civil, et de la mobilité urbain
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Fiche-action A14,*
Carte Réseau cyclable PDCOM

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Taux d'avancement du Plan directeur des chemins pour piétons depuis 2010 (en %)	2020 : réaliser la totalité du Plan directeur des chemins pour piétons (100%)	**63 %** (+26% par rapport à 2010)	

La place des Grottes réaménagée

Tendance : en lente progression

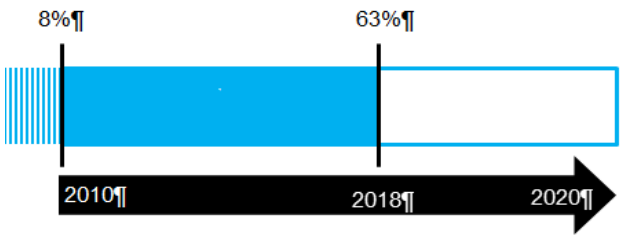

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle a adopté en 2001 une politique en faveur de la marche à pied (plan directeur des chemins pour piétons).

Conformément à ses objectifs et aux demandes des associations d'habitants, elle établit sur son territoire des projets d'aménagements de rues, de places, de chemins, de passerelles et exécute les travaux, une fois l'autorisation de construire délivrée par le Canton.

La Ville de Genève a adopté en 2004 le premier plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) de Suisse. Ce plan développe une politique générale en 5 volets pour encourager la marche.

Adopté à l'unanimité par le Conseil municipal, cette démarche a reçu plusieurs prix pour son caractère innovant et visionnaire. Ce plan encourage la marche à travers la mise en place d'un réseau d'axes structurants (promenades), le réaménagement des places, la création de traversées, le développement de chemins sur domaine privé, la modération de circulation et l'adaptation du réseau à « tous les publics ». Il comporte 299 mesures.

Le plan directeur communal fixe comme priorité le renforcement des réseaux de mobilité douce et la mise en œuvre du plan directeur des chemins pour piétons dans sa globalité.

En 2010, 41% du plan directeur des chemins pour piétons était réalisé. De nouvelles mesures ont été ajoutées à la planification (notamment la Voie verte d'agglomération). Au minimum, en 2020, la Ville souhaite avoir réalisé 75% du programme global de mesures.

En 2018, l'objectif est partiellement atteint. Le plan est réalisé à 63% (l'objectif à atteindre en 2018 était au minimum de 72%).

Le taux d'avancement a progressé de 24% depuis 2010.

En 2018, le réaménagement de la Plaine de Plainpalais a pris fin, la place des Grottes et l'avenue Sainte-Clothilde ont été réaménagées.

AVANCEMENT DES MESURES DU PDCP

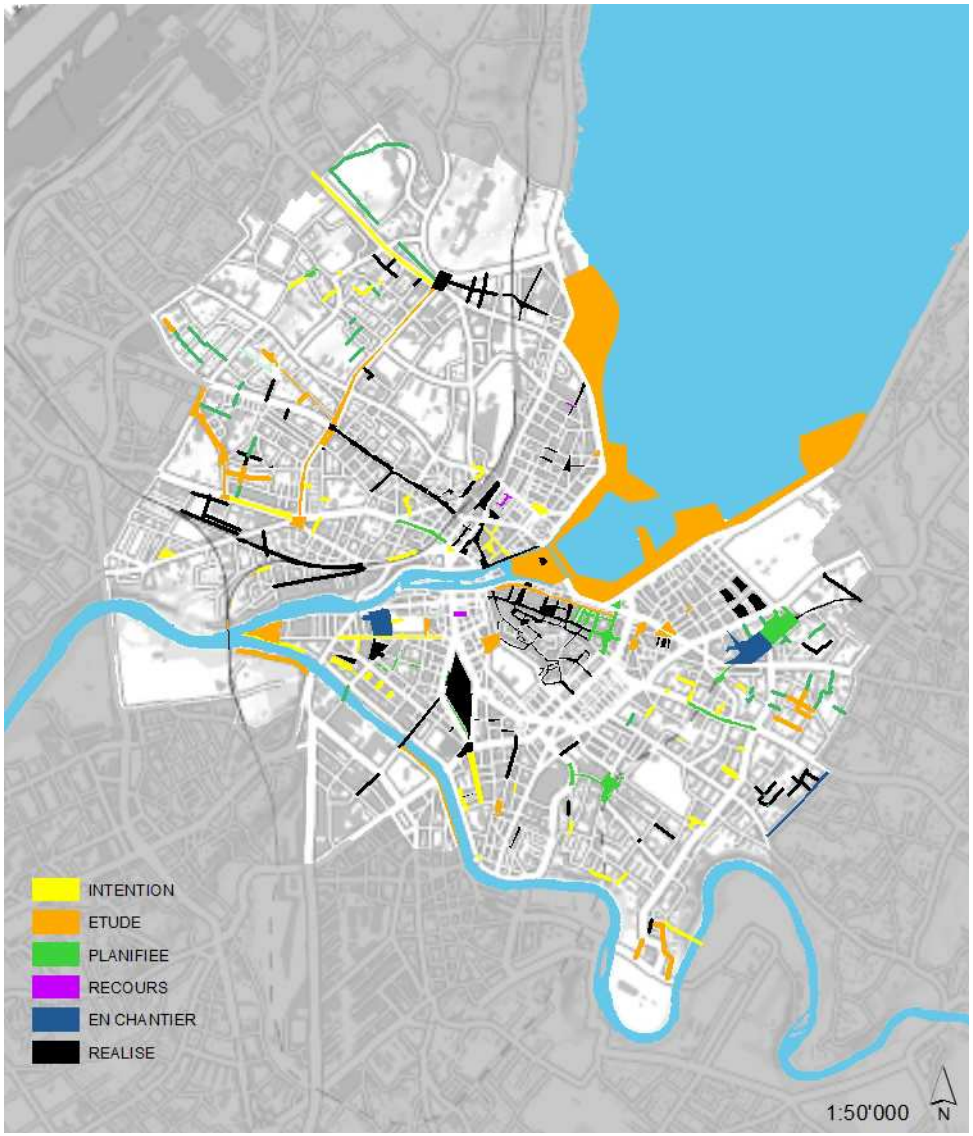

Globalement, de nombreux passages piétons et plusieurs espaces publics ont été aménagés ou réaménagés depuis 2004, alors que la réalisation des chemins pour piétons sur domaine privé nécessite plus de temps et s'inscrivent plus progressivement dans les documents de planification.

PERSPECTIVES

Depuis 2004, la Ville a intégré le piéton, usager le plus « fragile » de l'espace public au cœur de sa politique d'aménagement. La plupart des trottoirs ont été abaissés, un itinéraire a été balisé "cheminement sans obstacle" et intitulé "promenade du lac Léman n°148", intégré au concept de Suisse m obile. **En 2010, la part modale des modes doux en ville est de 52% (contre 29% pour les transports individuels motorisés).**

Mais à ce stade, il semble difficile pour la Ville de Genève d'atteindre son objectif minimum de 75% de réalisation en 2020 malgré les efforts fournis et les chantiers en cours. Plus vraisemblablement, la Ville n'atteindra que partiellement son objectif (environ 65% du programme réalisé en 2020).

Si les mesures d'aménagement du domaine public avancent plutôt bien, celles qui concernent la mise en place de traversées piétonnes sur des axes primaires du réseau routier ou encore la création de cheminements en site propre sur des propriétés privées sont en suspens.

La mise en œuvre du plan directeur des chemins pour piétons devrait se poursuivre en 2019 avec notamment :

- la fin de la première étape de chantier de l'aménagement des espaces publics de la Gare des Eaux-Vives et du parc Agasse-Weber ;
- la fin du réaménagement du chemin du Velours ;
- l'adoption du Plan localisé de cheminement pédestre de l'avenue de la Forêt.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : juin 2019
Sources : Service d'urbanisme, Service d'aménagement urbain et de la mobilité, service du génie civil
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : Fiche action PL8, http://www.ville-geneve.ch/themes/mobilite/pieton

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Taux d'avancement du programme zones 30km/h depuis 2010	2020 : réaliser 10 zones 30km/h	**36%**	

zone 30 de Saint-Jean.

Tendance : en lente progression

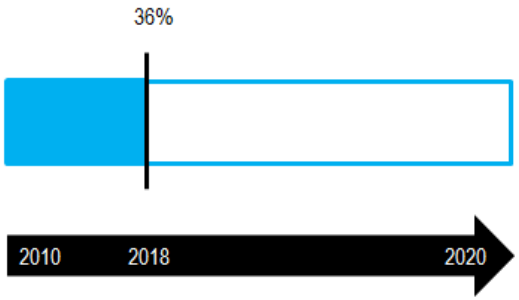

QUE FAIT LA VILLE ?

A travers la planification et la réalisation des zones 30km/h, elle améliore les conditions de sécurité et de qualité de vie des quartiers. Elle agit pour la prévention des accidents.

La Ville met en place des zones 30km/h selon l'ordonnance sur les zones 30 du 28 septembre 2001 et la loi sur les zones 30km/h (L1 11).

Dans les zones 30, la conduite est apaisée, le trafic de transit est supprimé. Les émissions sonores et polluantes diminuent. La qualité de vie est améliorée, les usagers sont davantage en sécurité, l'espace public peut être investi par de nouvelles pratiques et favorise l'usage de la marche et du vélo.

Un an après la mise en œuvre d'une zone 30, un bilan de fonctionnement est réalisé. La Ville contrôle si les objectifs ont été atteints, tels que le respect de la vitesse et la réduction du nombre d'accidents

Les riverains sont aussi consultés. En fonction de tous ces éléments, des améliorations peuvent être apportées.

Le plan directeur communal, dans sa priorité 5, concilie l'accessibilité, la santé publique et qualité de vie. La Ville de Genève contribue, avec ses partenaires, à poursuivre la mise en œuvre des zones 30km/h.

Pour atteindre cet objectif, la Ville s'est fixé de réaliser 10 zones 30km/h d'ici 2020. Elle devra au minimum réaliser 75% de son programme.

En 2018, l'objectif n'est pas atteint.
Le taux d'avancement du programme est de 36%.

Cela s'explique, par la durée des démarches administratives liées notamment au traitement des autorisations de construire.

Les zones 30 de la Jonction, de Vermont, de Sécheron et de Carouge Nord sont en cours de procédure. Les améliorations de la zone 30 Liotard sont entrées en force. Les améliorations de la zone 30 de Saint-Jean ont été réalisées.

ZONES 30KM/H EN 2018

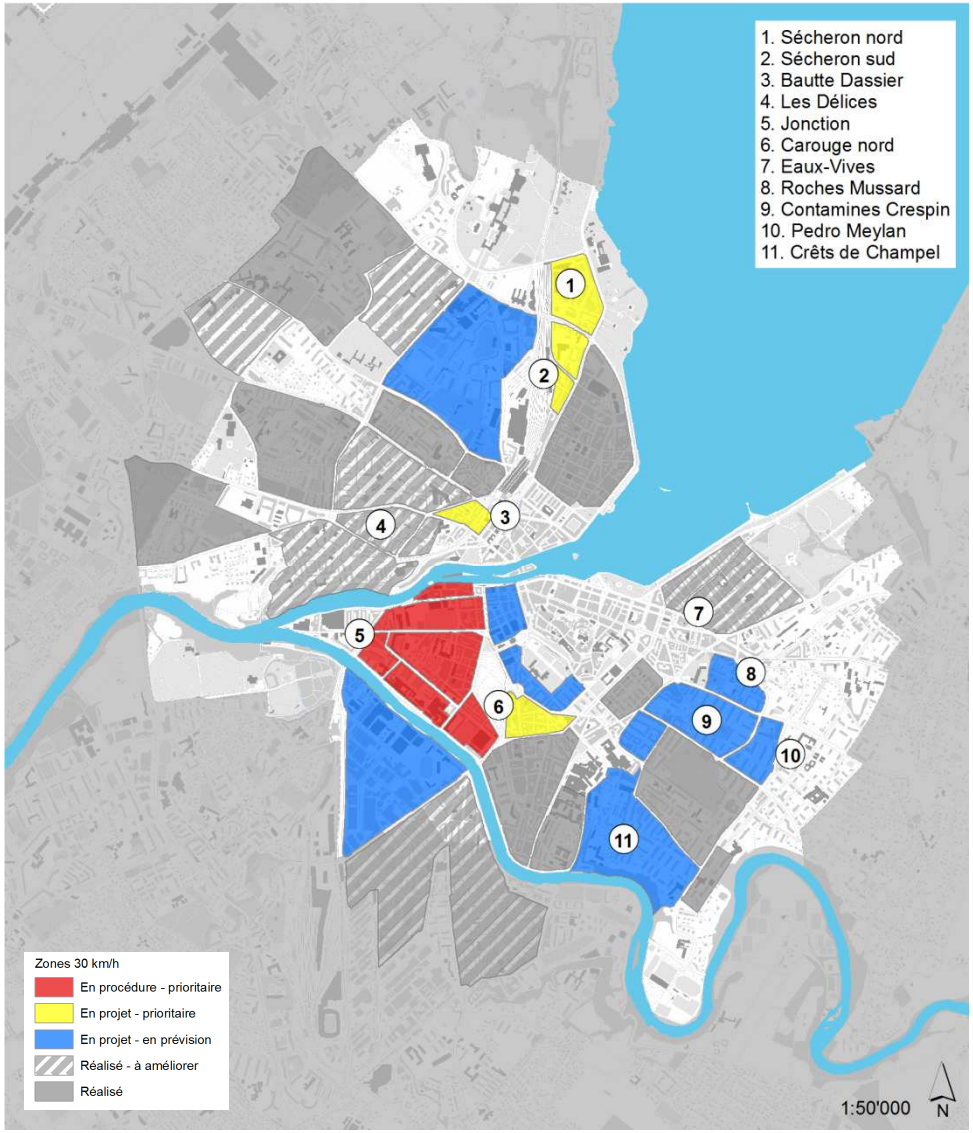

Cette carte présente l'état d'avancement des zones inscrites au PDCOM.

PERSPECTIVES

En 2018, le crédit pour les améliorations de la zone Liotard est à l'examen au Conseil municipal. La demande de crédit de réalisation des améliorations de la zone Acacias a été déposée. Les dossiers d'autorisation de construire des zones 30 de Vermont, Sécheron et Carouge Nord ont été déposés. Leur réalisation est donc planifiée au terme des procédures, dès 2019.
Les enjeux portent également sur le quartier de la Jonction dont plusieurs rues ont subi une augmentation du trafic de transit depuis la mise en place du TCOB. Le projet de zone 30km/h a été déposé courant 2015 en vue de pacifier ce secteur, la phase de procédure va s'achever.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Evolution du taux de recyclage des déchets depuis 2010 (en %)	2020 : atteindre un taux de recyclage de 50%	**38.9%** (+2.9% depuis 2010)	

Exemple d'Ecopoint enterré de la Ville de Genève.

Tendance : en lente progression

Evolution du taux de recyclage (%)

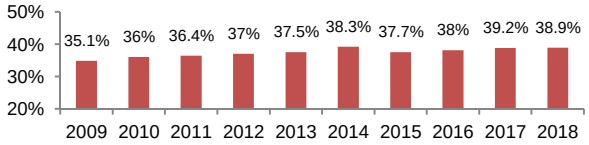

Evolution de la quantité de déchets incinérés par habitant (kg/hbt/an moyen)

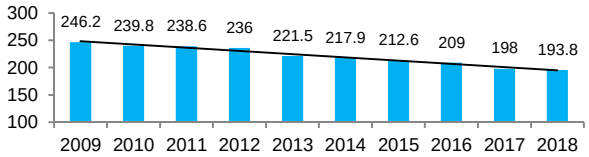

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle installe des écopoints et organise la collecte des déchets en incitant la population à mieux trier. Elle favorise l'accessibilité de ces sites aux personnes en situation de mobilité réduite et mène des campagnes de sensibilisation auprès de la population. Depuis 2015, elle contraint les propriétaires à installer des conteneurs de tri. Avec la création d'une équipe de contrôleurs-euses (2011), elle agit pour la prévention des incivilités en milieu urbain (tags, débarras sauvages…).
En 2016, en collaboration avec le Canton, elle a lancé une campagne destinée à favoriser le recyclage des déchets de cuisine. Plus de 60'000 petites poubelles vertes ont été distribuées aux habitant-e-s de la Ville.

Malgré ses efforts, la Ville de Genève présente un taux de recyclage des déchets inférieur à la moyenne suisse.

En 2006, alors que le taux moyen de déchets recyclés en Suisse avoisinait 50%, il était de seulement 35.1%, en 2009, à Genève. La complexité de l'organisation de la collecte des déchets en milieu urbain, le manque de place pour l'installation des écopoints, en sont les principaux facteurs.

Le plan directeur communal fixe comme objectif d'augmenter la part de déchets recyclés à 50% en 2020.

Pour mettre en œuvre cet objectif, il s'agit de réorganiser les levées, de construire et de mettre à niveau des écopoints, d'obliger, selon le règlement, les propriétaires à mettre à disposition des locataires des conteneurs différenciés, de sensibiliser les habitant-e-s à la problématique du tri sélectif ainsi que de poursuivre les actions de prévention et de répression.

En 2018, l'objectif est partiellement atteint. Le taux de recyclage a augmenté d'environ 3% depuis 2010 et se monte à 38.9% au lieu des 48% visés initialement. On observe une baisse importante du volume de déchets incinérés par habitant : 50 kg par habitant de moins entre 2009 et 2018, soit une économie de plus de 2.7 Mio pour la Ville. Le taux de recyclage est impacté négativement par la suppression de la tolérance communale accordée aux entreprises, puisque qu'une partie d'entre elles font appel à des transporteurs privés pour la collecte de leur déchets recyclables.

LOCALISATION DES ECOPOINTS EN 2018

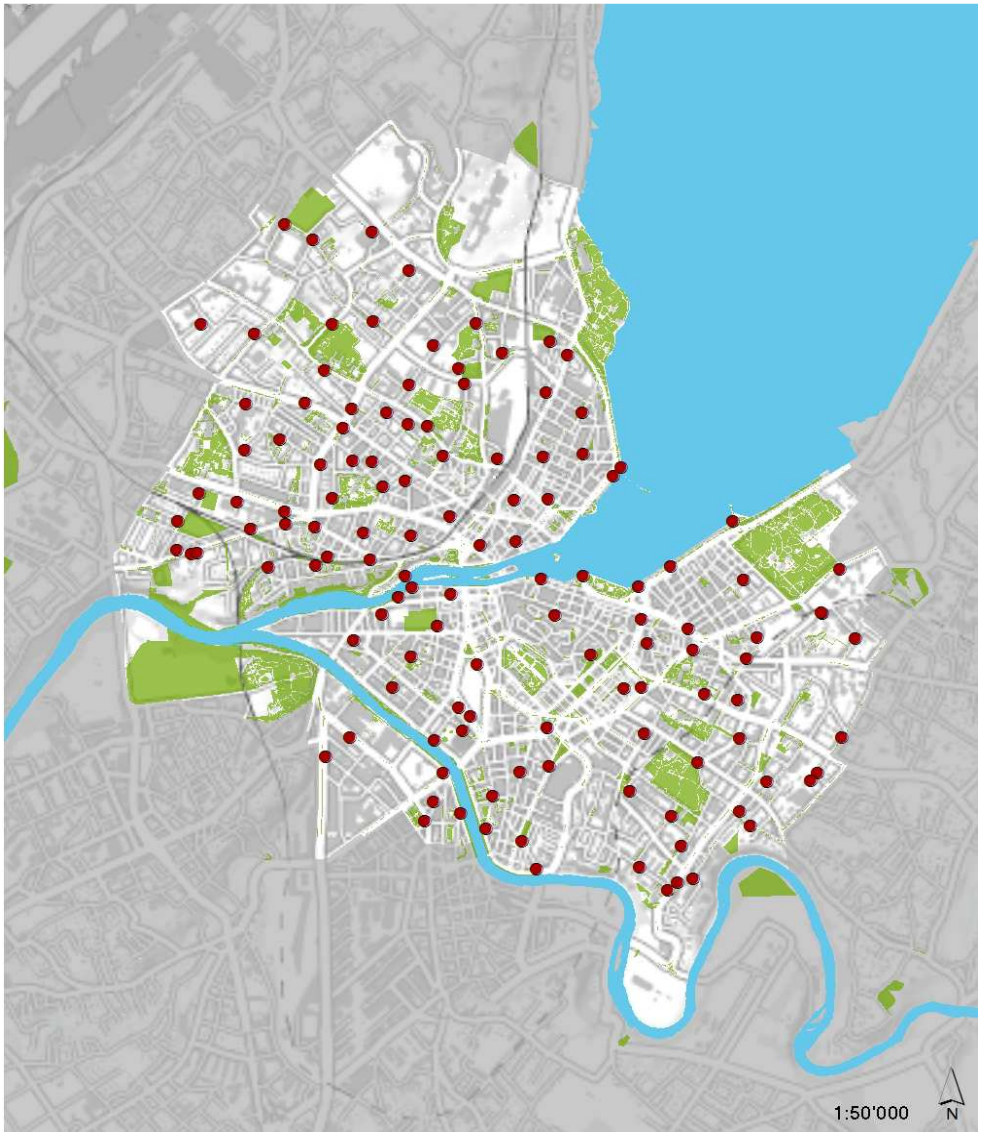

PERSPECTIVES

Depuis janvier 2018, en application de la réglementation cantonale, la Ville de Genève collecte uniquement les déchets des micro-entreprises (comptant moins de 9 employé-e-s). De ce fait, le nombre de kilos relevés et incinérés par la Ville devraient encore diminuer ces prochaines années. Le taux de recyclage devrait lui aussi diminuer car les déchets collectés auparavant auprès des entreprises étaient en grande partie recyclables (verre et carton). L'impact de cette réglementation devrait également être visible au niveau de la quantité de déchets collectés dans les écopoints désormais accessibles aux micro-entreprises.

Pour augmenter le taux de recyclage, la Ville souhaite encore installer de nouveaux écopoints même si l'espace disponible limite le potentiel d'augmentation. La Ville développe de nouvelles pistes d'actions pour atteindre son objectif grâce notamment à la PR1100 votée le 25 mai 2016 par le Conseil municipal, qui va permettre de mettre à niveau les écopoints existants à l'horizon 2020. Mais le véritable potentiel d'augmentation du nombre d'écopoints réside dans l'implantation des écopoints dans les périmètres des plans localisés de quartier (PLQ).

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : juin 2019
Sources : Voirie Ville propre
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Priorité 4 PDcom, Ville de Genève*

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2005-2017	EVALUATION
Diminution de la consommation d'énergie de chauffage des bâtiments municipaux depuis 2005 (en %)	2020 : réduire de 17% la consommation d'énergie	**9%**	

Ecole des Crêts-de-Champel, rénovation à haute performance énergétique

Tendance : à la baisse mais diminution encore un peu lente

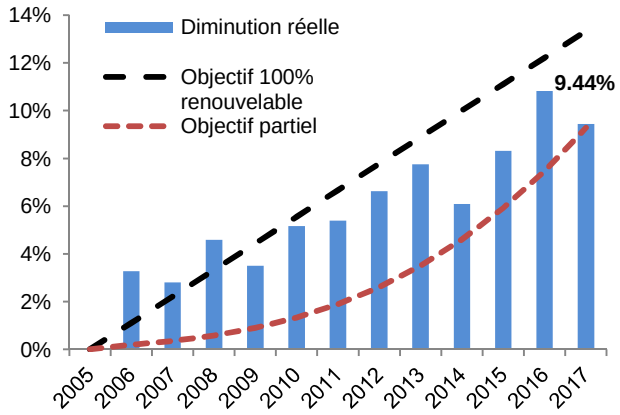

QUE FAIT LA VILLE ?

Pour atteindre son objectif, la Ville de Genève mène plusieurs actions :

- l'intégration de la stratégie « 100% renouvelable » dans tous les projets de rénovation ou de construction des bâtiments ;
- le suivi et l'optimisation systématique de toutes les installations de chauffage;
- l'assainissement des installations de chauffage, en recherchant une amélioration de la performance énergétique et le développement des énergies renouvelables.

La Ville de Genève est engagée depuis de nombreuses années dans un programme de réduction de sa consommation d'énergie en agissant sur ses bâtiments et les installations techniques.

La stratégie « 100% renouvelable en 2050 », adoptée par la Ville en 2006, vise une réduction de moitié des consommations d'énergies thermiques à l'horizon 2050. Toutes les opérations de rénovations de bâtiments et d'assainissement des installations de chauffage y participent, comme le suivi et l'optimisation des installations climatiques.

Conformément à la stratégie 100% renouvelable, le plan directeur communal fixe comme objectif de réduire de 17% la consommation d'énergie de chauffage pour les bâtiments municipaux d'ici 2020.

Cet objectif ambitieux ne peut suivre une progression linéaire, car il évolue au gré des rénovations de bâtiments ou des assainissements techniques. Il progresse annuellement, par sauts successifs, en intégrant les améliorations effectuées sur le patrimoine bâti.

En 2017, l'objectif n'est que partiellement atteint. Les consommations globales diminuent (-9% depuis 2005) mais trop lentement pour atteindre les objectifs fixés.

La Ville tout en étant très active dans le renouvellement de ses installations de chauffage (cf. carte au verso) n'atteint que partiellement les objectifs fixés. Un des premiers bâtiments les plus consommateurs d'énergie est en cours de rénovation.

EVOLUTION PLANIFIEE DES 20 PLUS GROS CONSOMMATEURS D'ENERGIE DU PATRIMOINE MUNICIPAL

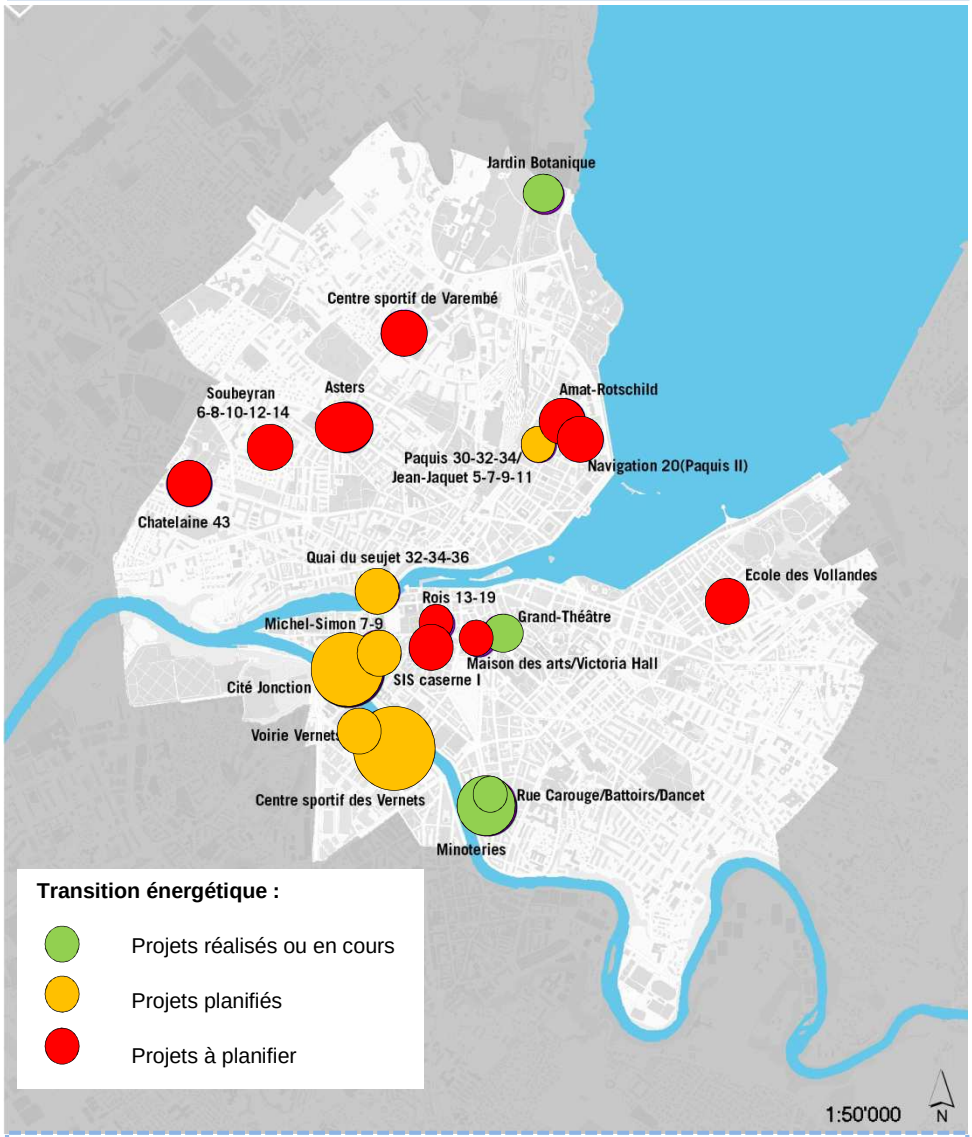

Les plus gros consommateurs d'énergie du patrimoine administratif restent les centres sportifs des Vernets, et de Varembé, ainsi que le site des Conservatoire et Jardin Botaniques. En 2017, la voirie a été raccordée au Centre sportif des Vernets en attendant le transfert vers un système à énergies renouvelables.

PERSPECTIVES

Pour atteindre l'objectif fixé en 2020, la priorité doit être portée sur les plus grand consommateurs (Cité Jonction, Vernets, Asters, CS Varembé, Seujet 36, Michel-Simon 7-9…), afin d'avoir un impact majeur sur la consommation globale des bâtiments municipaux.

Cette planification de rénovations des grands consommateurs est en cours. C'est une démarche particulièrement longue et complexe, car ces opérations représentent des investissements financiers et une coordination opérationnelle considérables. Ces grandes opérations commencent à se concrétiser aujourd'hui par les rénovations en cours de l'ensemble immobilier des Minoteries ou encore celle du Grand-Théâtre.

En 2018, des analyses spécifiques seront lancées sur les grands consommateurs, afin de définir une stratégie d'action pour ceux qui n'en seraient pas encore dotés.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2018
Sources : Service de l'énergie
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : PDcom *Fiche-action A7,*
Monitoring du plan directeur cantonal,
Plateforme 3X20 convention des maires

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2005-2017	EVALUATION
Augmentation de la part d'énergie renouvelable pour le chauffage des bâtiments municipaux depuis 2005 (en %)	2020 : porter la part d'énergie renouvelable à 20%	**4%**	

Installation solaire sur le toit de l'école de Chandieu

Tendance : progression mais trop lente

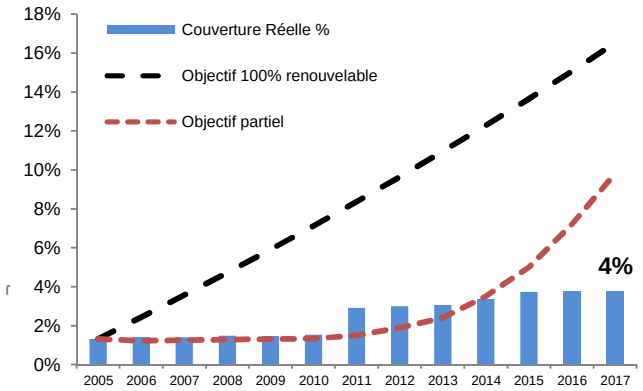

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève intègre la stratégie « 100% renouvelable » dans les projets de rénovation de ses bâtiments et met en œuvre des solutions d'énergies renouvelables lorsque cela est possible.

Elle développe les solutions renouvelables en veillant à maintenir les équilibres économiques des projets et en s'assurant des prix de l'énergie aussi proches que possible des énergies fossiles.

Elle favorise la réalisation d'infrastructures pour amener les énergies renouvelables dans les quartiers, dans des conditions économiques favorables.

La Ville de Genève est fortement dépendante des énergies fossiles pour le chauffage de ses bâtiments. Cela fait courir un risque structurel et financier important à la Ville, car les fluctuations du prix de ces énergies, à court, moyen et long termes, sont imprévisibles.

La **stratégie « 100% renouvelable en 2050 »**, adoptée par la Ville en 2006, vise à réduire puis annuler cette dépendance en agissant sur son patrimoine immobilier. Une phase de transition vers le gaz à court terme est menée dans le but de réduire la dépendance au mazout d'ici 2022.

Conformément à la stratégie 100% renouvelable, le plan directeur communal fixe comme objectif de passer à 20% la part des énergies renouvelables pour le chauffage des bâtiments municipaux d'ici 2020.

Cet objectif, ambitieux, est en accord avec ceux fixés dans le cadre de la Convention européenne des maires (objectifs 3X20) à laquelle Genève a adhéré en 2010.

En 2017, l'objectif n'est pas atteint. La part des énergies renouvelables augmente mais beaucoup trop lentement pour atteindre les objectifs fixés pour 2020.

Le déploiement massif des énergies renouvelables passe par la rénovation des bâtiments, mais surtout par le développement d'infrastructures énergétiques de quartier, comme des réseaux de chauffage à distance. Ces infrastructures, à l'étude, permettront de faire des « bonds » quantitatifs, au fur et à mesure de leur développement dans les quartiers, comme cela sera prochainement le cas à la Jonction.

LES SITES AYANT REALISE LEUR TRANSITION ENERGETIQUE

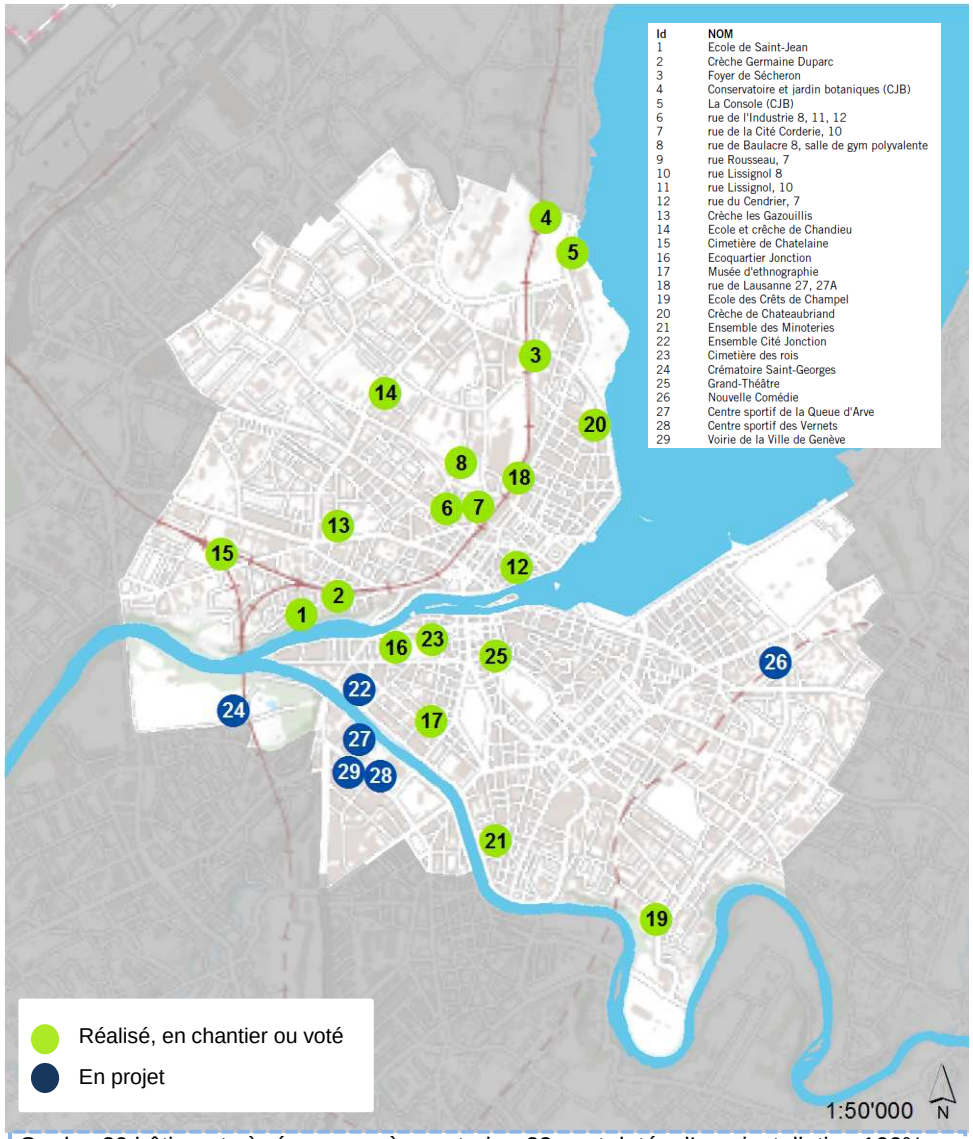

Id	NOM
1	Ecole de Saint-Jean
2	Crèche Germaine Duparc
3	Foyer de Sécheron
4	Conservatoire et jardin botaniques (CJB)
5	La Console (CJB)
6	rue de l'Industrie 8, 11, 12
7	rue de la Cité Corderie, 10
8	rue de Baulacre 8, salle de gym polyvalente
9	rue Rousseau, 7
10	rue Lissignol 8
11	rue Lissignol, 10
12	rue du Cendrier, 7
13	Crèche les Gazouillis
14	Ecole et crèche de Chandieu
15	Cimetière de Chatelaine
16	Ecoquartier Jonction
17	Musée d'ethnographie
18	rue de Lausanne 27, 27A
19	Ecole des Crêts de Champel
20	Crèche de Chateaubriand
21	Ensemble des Minoteries
22	Ensemble Cité Jonction
23	Cimetière des rois
24	Crématoire Saint-Georges
25	Grand-Théâtre
26	Nouvelle Comédie
27	Centre sportif de la Queue d'Arve
28	Centre sportif des Vernets
29	Voirie de la Ville de Genève

Sur les 29 bâtiments à rénover ou à construire, 23 sont dotés d'une installation 100% renouvelable ou sont en cours d'équipement. Mais il ne s'agit pas encore des plus importants consommateurs d'énergie.

PERSPECTIVES

Pour atteindre les objectifs fixés, **la priorité doit être aujourd'hui portée sur le déploiement de solutions renouvelables sur les plus grands consommateurs (Minoteries, Cité Jonction, Vernets,...)** d'une part. D'autre part, des solutions de déploiement de réseaux de chaleur renouvelable doivent être négociées avec les acteurs territoriaux concernés dans les quartiers à forte densité énergétique.

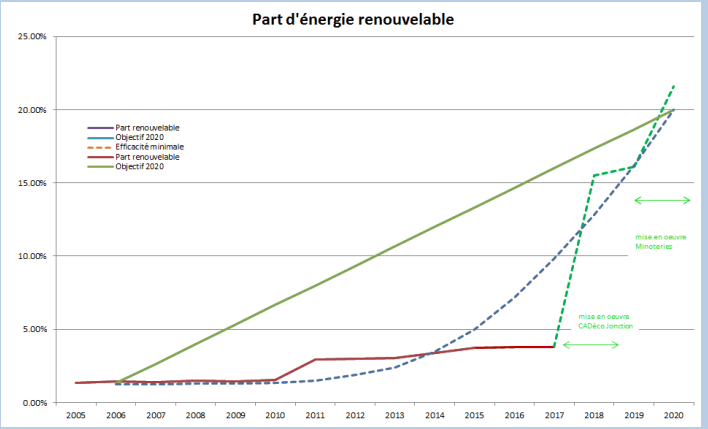

La Ville de Genève élabore la planification des investissements de plusieurs de ces bâtiments d'envergure. Le principal projet à court terme est le déploiement du **réseau Génilac Jonction**, qui utilisera l'eau du lac pour alimenter une pompe à chaleur à haute température. Un réseau de chauffage à distance permettra de distribuer cette énergie renouvelable à de nombreux bâtiments du quartier, notamment les ensembles immobiliers de la Cité-Jonction et du Seujet pour ce qui concerne les propriétés de la Ville. La mise en service du réseau devrait avoir lieu entre 2018 et 2019. La Ville verra alors 13% de ses consommations de chaleur substituées en énergies renouvelables.

La Ville de Genève s'investit, en étroite collaboration avec l'Etat de Genève et les SIG, pour faire aboutir des projets d'infrastructures énergétiques, notamment dans les quartiers des Eaux-Vives et des Vernets.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2018
Sources : Service de l'énergie
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : PDcom *Fiche-action A7,*
Monitoring du plan directeur cantonal,
Plateforme 3X20 convention des maires

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2005-2017	EVALUATION
Diminution des émissions de CO_2 du patrimoine immobilier de la Ville de Genève	2020 : réduire de 20% les émissions de CO_2 du patrimoine immobilier de la Ville de Genève	**25%**	

Chaufferie a pellet aux serres Bornaches bâtiment

Tendance : diminution au-delà des attentes

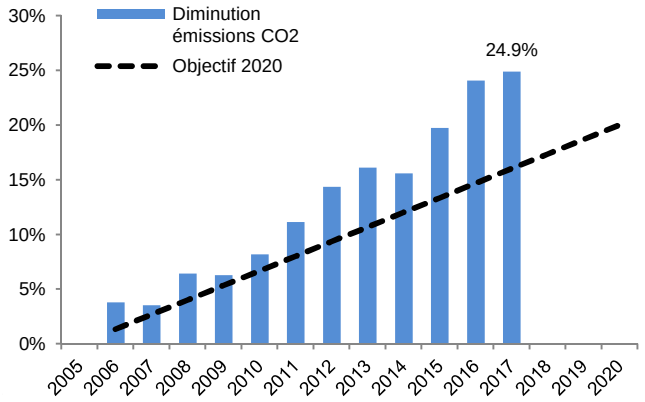

QUE FAIT LA VILLE ?

Pour atteindre son objectif, la Ville de Genève mène plusieurs actions :

- l'intégration systématique de la stratégie « 100% renouvelable » dans tous les projets de rénovation;
- l'assainissement des installations de chauffage, en recherchant systématiquement une réduction des consommations et des émissions de gaz à effet de serre.
- le suivi annuel de ses émissions ;
- la mise en œuvre d'un programme renforcé de suppression des chaufferies fonctionnant au mazout d'ici 2022.

La stratégie « 100% renouvelable en 2050 », adoptée et mise en œuvre par la Ville depuis 2006, vise une réduction par deux des consommations d'énergies thermiques à l'horizon 2050. Elle engage également une dynamique de transition vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre. Lors de sa combustion le gaz naturel émet 20% de gaz carbonique de moins que le mazout.

Les opérations de rénovations de bâtiments et d'assainissement des installations de chauffage visent également à alléger l'impact climatique de la Ville.

Le plan directeur communal fixe comme objectif de réduire de 20% les émissions de CO_2 des bâtiments municipaux en 2020.

Cet objectif, ambitieux, est en accord avec les engagements internationaux de la Confédération, auxquels la Ville adhère via une convention d'objectifs conclue avec les offices fédéraux compétents. La Ville a également adhéré à la Convention des maires (principal mouvement européen des autorités locales et régionales dans un engagement volontaire pour le climat).

En 2017, l'objectif est d'ores et déjà atteint. Les émissions de CO_2 ont diminué de 25% (objectif supérieur à l'objectif 2020).

La stratégie, mise en œuvre par la Ville, de substitution, dans un premier temps, du mazout par le gaz et, dans un second temps, de l'introduction des énergies renouvelables s'avère efficace et payante. Le remboursement de la taxe sur le CO_2 a déjà permis d'alimenter le Fonds énergie et climat de plus de 3 millions de francs depuis 2011, qui sont réinvestis dans des projets d'efficacité énergétique et de réduction des émissions.

LES PRINCIPALES REALISATIONS 2017

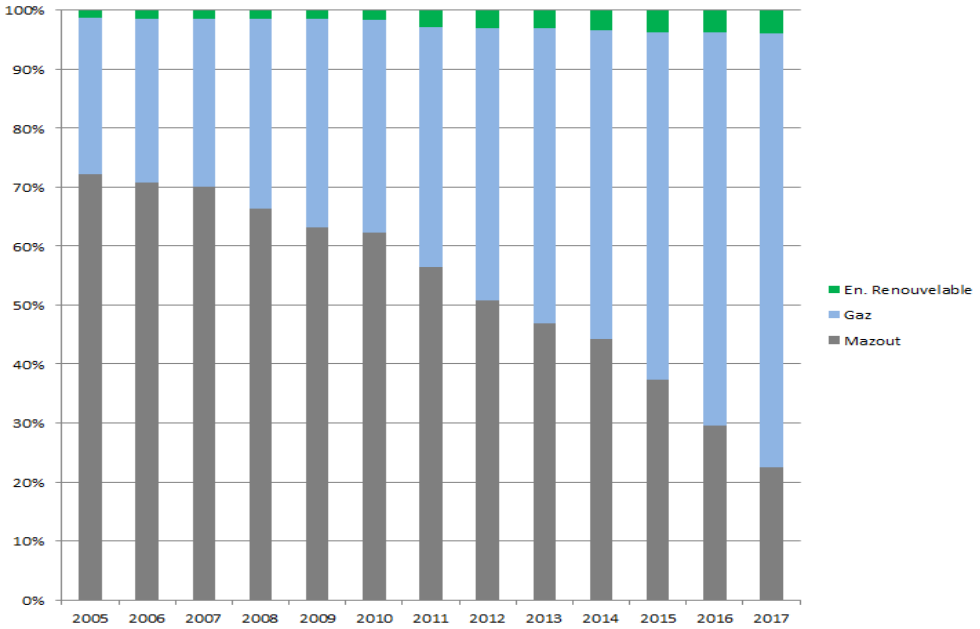

Deux nouveaux bâtiments à haute performance énergétique ont vu le jour en 2017: Lausanne 27a et les dépôts patrimoniaux de l'Ecoquartier Jonction. Trois autres ont été rénovés avec une amélioration de leur performance énergétique. Douze chaufferies ont été rénovées dont 3 avec un passage au bois : le CIF Richelien Versoix, le bâtiment des serres Bornaches, et la dépendance de la ferme Duval qui a été raccordée au Jardin Botanique.

Le plus grand consommateur du patrimoine public, le centre sportif des Vernets a abandonné le mazout au profit du gaz fin 2016 et le centre de voirie voisin a été raccordé à la même chaufferie durant l'été 2017.

Cette transition provisoire vers le gaz, première étape de la stratégie 100% renouvelable est bien visible depuis 2006.

PERSPECTIVES

L'objectif fixé pour 2020 est d'ores et déjà atteint, mais la Ville poursuit sa route en réalisant prioritairement la transition énergétique de ses plus grands consommateurs.

Les projets de transition énergétique se poursuivent avec notamment le chantier des Minoteries, qui verra la totalité des consommations de cet ensemble immobilier, actuellement au gaz, passer vers les énergies renouvelables en 2018-2019. La chaufferie du Centre sportif des Vernets fonctionne également au gaz en attendant son basculement vers des énergies renouvelables.

Le dernier grand ensemble immobilier à être encore alimenté par du mazout est celui du Seujet, qui effectuera sa transition énergétique directement vers les énergies renouvelables lors de la construction du réseau Génilac Jonction, planifiée en 2018.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2018
Sources : Service de l'énergie
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : PDcom *Fiche-action A7,*
Monitoring du plan directeur cantonal,
Plateforme 3X20 convention des maires

UNE VILLE DURABLE

PRIORITE N°6 – FICHE INDICATEUR 6.4

INDICATEUR

Nombre d'habitant(e)s concerné(e)s par la réduction du bruit routier depuis 2010

OBJECTIF

2018 : réduire le bruit routier subi par 80'000 habitant(e)s

RESULTAT 2010-2018

40'400 habitant(e)s
(dont 2'985 habitants en 2018)

EVALUATION

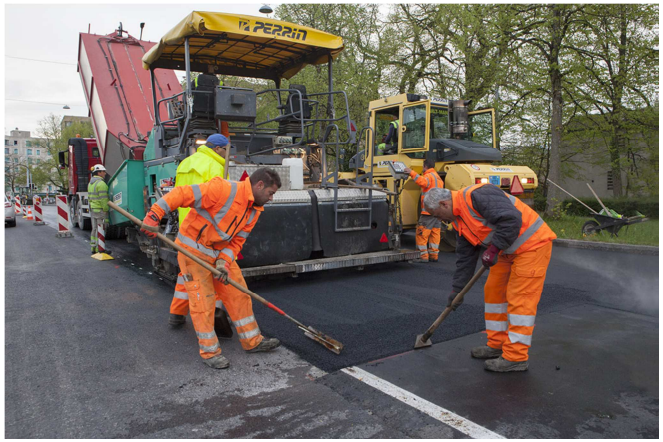

Les travaux de pose de phonoabsorbant.

Tendance : en lente progression

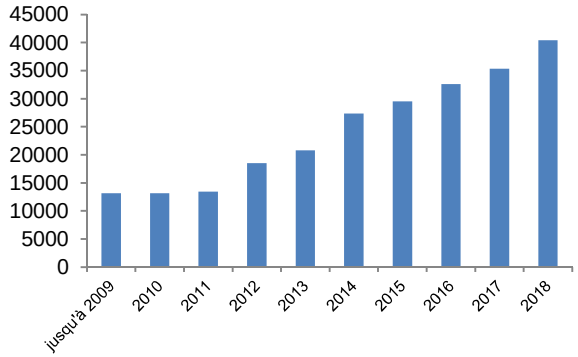

En nombre d'habitants concernés par l'assainissement

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle réalise des zones 30 km/h et met en place des revêtements phonoabsorbants, mesures de compétence communale efficaces pour lutter contre le bruit routier.

Sur un total de 200 kilomètres de voiries, 78 kilomètres présentent des valeurs trop élevées et doivent faire l'objet de mesures. Cela représente 202 tronçons de rue. 80'000 habitants environ sont concernés.

L'ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit (OPB) contraint à respecter des valeurs légales en termes de nuisances sonores dues au bruit routier. Les rues concernées par des valeurs trop élevées devaient être assainies au 31 mars 2018.

Selon le cadastre du bruit routier, 202 tronçons de rues sont concernés. La Ville agit prioritairement à la source du bruit. Elle modère les vitesses grâce aux zones 30km/h et aux zones à priorité piétonne, pose du revêtement phonoabsorbant, construit des aménagements adaptés sécurisant les modes doux sur l'ensemble du réseau et dissuadant le transit au sein des quartiers.

Le plan directeur communal dans sa priorité 6, vise à améliorer la durabilité de la Ville, en particulier sa qualité environnementale. Il intègre l'assainissement du bruit routier. Dès 2018 les valeurs limites légales ne doivent plus être dépassées.

Pour atteindre cet l'objectif, la Ville doit assainir, en moyenne, chaque année, le bruit routier subi par 8'800 habitants.

En 2018, l'objectif annuel n'est pas atteint. 40'400 habitants ont bénéficié des mesures au lieu des 80'000 prévus.

La Ville a révisé sa stratégie en la centrant sur les mesures de compétence communale. Elle vise à réaliser le programme de zone 30km/h d'ici à 2021 et les mesures de phonoabsorbant pour 2027.

En 2018, les travaux d'assainissement du bruit ont été menés, entre autres, sur les rues de Villereuse, Voltaire, Sautter. L'assainissement de la rue des Charmilles et de l'avenue de Trembley ont été poursuivis.

BRUIT ROUTIER - SITUATION 2018

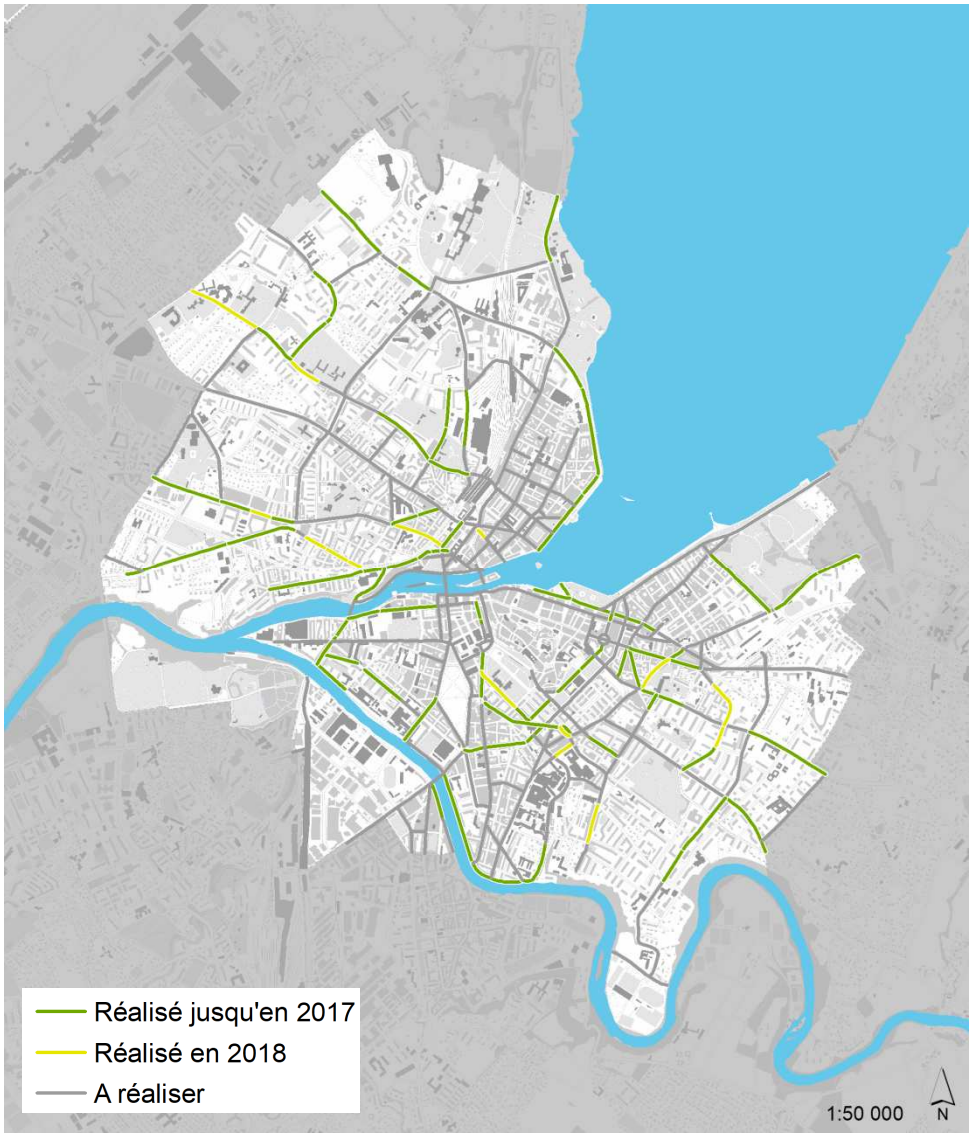

Les tronçons présentant des dépassements des niveaux sonores en 2009 totalisent 78km.
L'ensemble des axes concernés totalisent 83km si l'on compte les rues sur toute leur longueur. Ainsi, jusqu'en 2018, la Ville *a assaini 25 des 83* kilomètres de rues soumises à des nuisances sonores trop élevées soit 30% du total.

PERSPECTIVES

La Ville doit encore assainir le bruit subi par un peu plus de 42'850 habitant(e)s.

Pour réaliser les revêtements phono absorbant, la Ville considère qu'il lui faudra mobiliser un total de 86 millions de francs entre 2017 et 2027 soit environ 8 millions par année. Cet objectif sera financé à hauteur de 6 millions sur le budget annuel du service du Génie civil, de l'aménagement et de la mobilité. Les 2 millions restant seront financés par le biais des demandes de crédit, soit déjà votée (PR 909) soit inscrites au 13ème PFI. Pour la réalisation des zones 30 km/h, les études seront financées sur les budgets des services concernés. Les travaux feront l'objet de demandes de crédit auprès du Conseil municipal.

Toutefois après quelques années de mise en œuvre du programme d'assainissement du bruit routier, et suite au rapport de la cour des comptes n° 94 de décembre 2015, un réajustement de la stratégie est en cours. L'accent est désormais mis sur les mesures de compétence communale. Il faut également rappeler que 41 kilomètres de réseau communal pourraient, d'après le rapport de la cour des comptes, être versés au réseau routier cantonal. Des discussions avec le Canton sont en cours.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Services de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité (Ville de Genève)
Contacts : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Nombre de kilomètres construits ou réhabilités depuis 2010	2020 : maintenir un niveau correct de fonctionnement du réseau (construire ou réhabiliter 69 km de réseau de canalisations)	**25.5km** (4km en 2018)	

La pose de collecteurs rue du Grand-Pré

Tendance : en lente progression

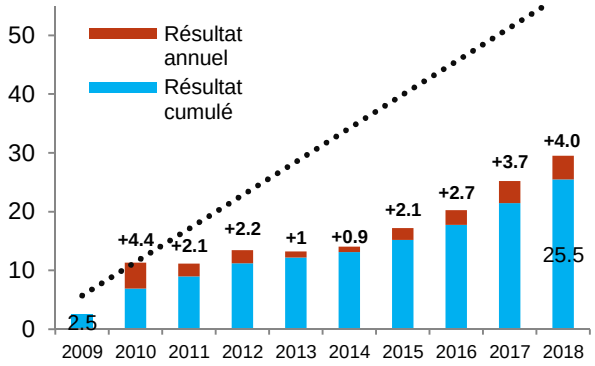

En nombre de kilomètres construits ou réhabilités.

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle est propriétaire de son réseau de canalisations, dont la valeur de remplacement à neuf est estimée à 760 millions de francs. Elle construit et entretient ce réseau.

Conformément à la législation, la Ville de Genève élabore un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) qui permet de planifier les interventions d'entretien et de renouvellement des canalisations en fonction des objectifs de développement urbain. Il garantit aussi une meilleure protection du lac et des cours d'eau ainsi que le respect du cycle naturel de l'eau.

La nappe d'eau potable du Genevois, le lac, l'Arve et le Rhône sont autant de ressources vitales qui doivent être protégées. L'évacuation des eaux pluviales et usées est un des éléments permettant de protéger ce bien précieux.

260 km de collecteurs appartiennent à la Ville. Les différentes campagnes d'inspection ont démontré qu'en 2010, 42 kilomètres du réseau inspectés (soit 16%) étaient dégradés voire très endommagés. La valeur résiduelle estimée n'était plus que de 300 mio Frs. (40% de la valeur à neuf).

Le plan directeur fixe comme objectif pour 2020 l'amélioration des performances et la limitation de la dégradation de la valeur résiduelle du réseau d'assainissement.

Pour atteindre son objectif, la Ville doit se donner les moyens nécessaires pour avoir à la fois une action curative sur les parties les plus dégradées du réseau mais aussi développer une action préventive permettant de freiner sa dégradation.

Quantitativement, il s'agit de construire ou réhabiliter 69 km de réseau d'ici 2020, c'est-à-dire 6 km/an. Ainsi d'ici 2020, la valeur résiduelle devrait être de 280 mio Frs. (37% de la valeur à neuf)

En 2018, l'objectif n'est pas atteint. Entre 2010 et 2018, seuls 25,5 km ont été construits, réhabilités ou réaffectés contre 57 km prévus initialement.

Aujourd'hui 46 km du réseau inspecté (soit 18%) sont considérés comme fortement dégradés. Malgré plusieurs kilomètres de collecteurs remplacés lors des chantiers d'extension du tramway ces deux dernières décennies, l'objectif n'est pas atteint. Depuis 2009, la Ville n'a construit ou réhabilité que 2,5 kilomètres en moyenne par année contre les 6 kilomètres attendus.

ETAT DES COLLECTEURS EN 2018

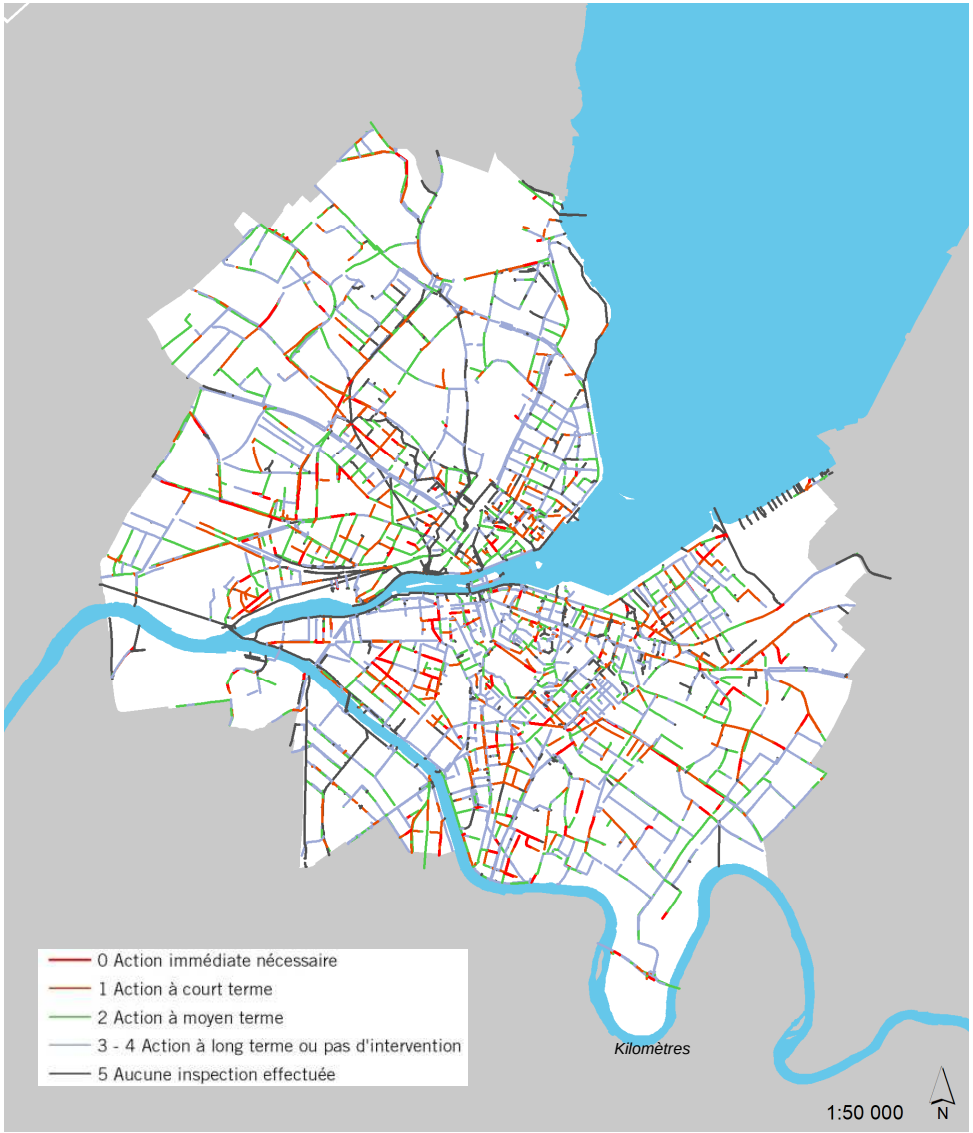

Sur 253 km de collecteurs inspectés, 46 km (18%) sont dégradés voir très endommagés. Ces valeurs sont supérieures à celles qui ont été planifiées dans la stratégie d'entretien en 2010 et que se fondaient sur un montant annuel d'investissements de 12 mio.

PERSPECTIVES

Afin de mieux répartir son effort, la Ville a opté pour une stratégie d'entretien à long terme. A l'horizon 2080, soit dans moins de 70 ans (cycle de vie d'un collecteur), la valeur résiduelle devrait atteindre 50% de la valeur de remplacement à neuf.

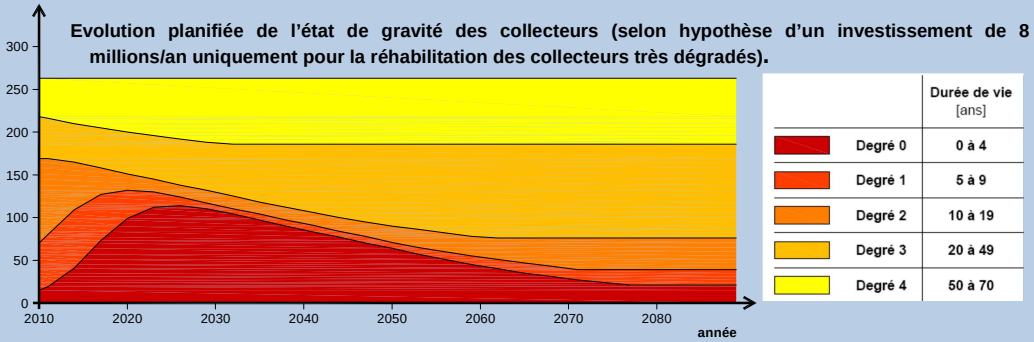

La valeur critique maximale devrait être atteinte en 2026 avec 114 km de réseau en degré de gravité maximal.

Jusqu'à présent, les moyens financiers n'ont pas été suffisants pour atteindre les objectifs fixés. Mais de nouvelles solutions de financement ont été définies. La loi sur les eaux, votée fin 2014 prévoit un mode de financement basé sur le principe du « pollueur = payeur ». Depuis le 1er janvier 2015, la Ville peut, en tant que propriétaire de son réseau obtenir des subventions pour l'entretenir, l'assainir et le développer.

A ce jour, le plan financier prévoit un montant d'environ 20 millions par an (projets actifs inclus). Ce qui permettrait, sous réserve du vote des différents crédits, de continuer à développer le réseau en système séparatif et revaloriser entre 5 à 6 km de canalisations par année.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Service de l'aménagement, du génie-civil et de la mobilité (Ville de Genève)
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

INDICATEUR
Nombre de sites « prioritaires » à préserver du point de vue de la biodiversité

OBJECTIF
2020 : préserver et augmenter les sites prioritaires pour la flore

RESULTAT 2010-2018
46 sites
(+1 site, +4 % de surface)

EVALUATION

Le mur de la Treille, gagnant du Concours suisse « Murs urbains et biodiversité », est riche de 149 espèces de lichens, mousses, animaux et plantes

Tendance : en progression

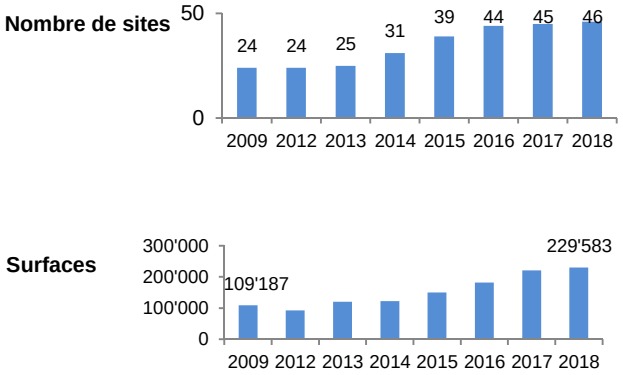

QUE FAIT LA VILLE ?

Dès le 18ème siècle s'affirme à Genève un esprit naturaliste influencé par Rousseau et les grands botanistes locaux comme de Candolle et Boissier. Cet intérêt a permis de constituer la 6ème collection mondiale d'échantillons d'herbiers et l'une des 3 plus importantes bibliothèques botaniques. Aujourd'hui, les Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève inventorient les espèces menacées et les sauvegardent. La banque de graines, les cultures ex-situ et les actions concrètes sur le terrain participent à cet effort. En 2011, la Ville a reçu le premier prix du concours « murs urbains et biodiversité ».

Bien que les surfaces « naturelles » soient plutôt rares, la Ville présente paradoxalement une biodiversité assez élevée, notamment grâce à l'abondance de ses parcs et aux pénétrantes vertes de l'Arve et du Rhône.

La Ville abrite de nombreuses espèces végétales spontanées et menacées à des degrés divers dans une grande variété de milieux (forêts, bosquets, gazons, lisières, milieux rudéraux et ourlets, pavements et vieux murs). En Ville de Genève, l'importance de relier entre eux les espaces végétalisés est primordiale pour la survie des espèces.

Le plan directeur communal fixe comme priorité le développement des espaces naturels et des biotopes de qualité, en réseau, pour augmenter la biodiversité.

En 2012, le Canton de Genève a voté une loi très innovante en faveur de la préservation de la biodiversité, avec un volet particulier intitulé « Nature en ville ». Un environnement diversifié et naturel est perçu par la population comme un facteur de bien-être.

En 2018, l'objectif est atteint puisque depuis 2009 le nombre de sites prioritaires pour la flore a augmenté. Un nouveau site a été créé en 2018 suite aux inventaires sur le futur parc de la Forêt.

Cette progression depuis 2010 s'explique notamment par l'augmentation du nombre de prospections en ville grâce au programme « surveillance de la flore et des milieux naturels du canton de Genève et « Nature en Ville ». Elle ne traduit qu'imparfaitement le reflet de l'amélioration de la gestion des espaces urbains en faveur de la flore. Fin 2018, le nombre d'espèces menacées, hors espèces aquatiques, est de 49 et le nombre d'espèces prioritaires de 34. Il y a 23 taxons menacés à l'échelle nationale.

LOCALISATION DES SITES PRIORITAIRES POUR LA FLORE EN 2018

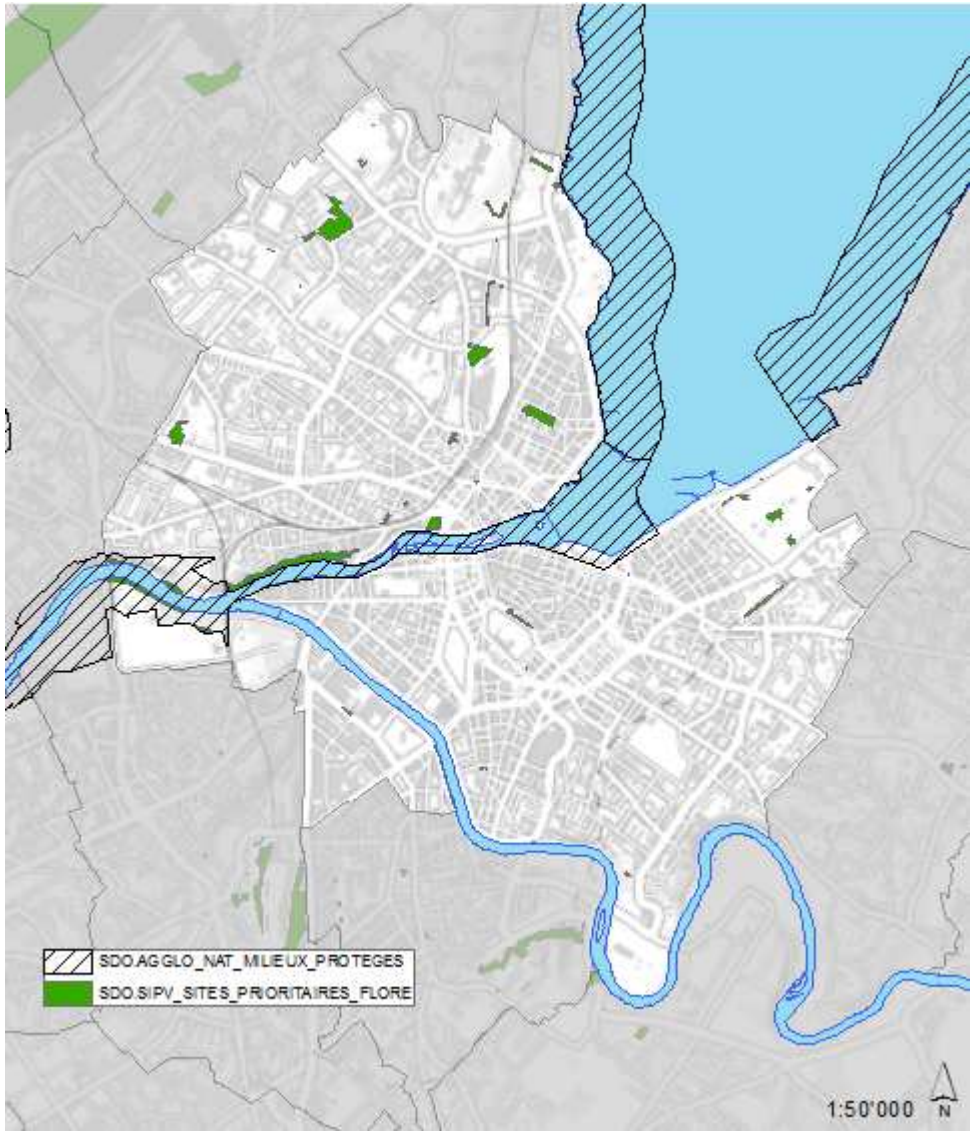

PERSPECTIVES

Pour améliorer ses connaissances et la fiabilité du suivi de l'évolution de la biodiversité en milieu urbain, des inventaires sont menés sur des sites et des organismes-cibles dans le cadre du projet stratégique « Genève ville durable - objectif 5 » et du projet « surveillance de la flore et des milieux naturels du canton de Genève. Lorsque les inventaires permettent d'identifier des sites et milieux remarquables où sont implantées des espèces à protéger, des plans d'action sont rédigés pour assurer leur conservation et transmettre des recommandations en matière d'entretien des espaces concernés, qui se traduisent par des plans de gestion.

Le Service des espaces verts de la Ville met en place de nouveaux principes d'entretien dits de « gestion différenciée » des espaces dont il a la charge. Cette nouvelle méthode consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soins. La gestion différenciée proposera par exemple que certains espaces moins fréquentés, aux sols plus fragiles, ou écologiquement précieux, soient fauchés ou pâturés par des moutons afin d'y conserver des *« refuges »* pour la biodiversité et une plus grande diversité de paysages, alors que d'autres seront intensivement tondus en raison de leur fréquentation. La lutte contre les espèces exotiques envahissantes est aussi prise en compte dans cette gestion : cela concerne notamment les renouées, les buddleias, les robiniers faux acacias.

De nombreuses actions de sensibilisation sont aussi organisées pour le public, notamment par le biais de la publication « Flore en ville » ainsi que de la nouvelle série « La nature urbaine en poche » avec un premier numéro dédié aux murs sanctuaires de la Ville.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève, Direction générale de la nature et du paysage du canton de Genève, « Lambelet-Haueter, C., C. Schneider et B. von Arx (2011), Conservation des plantes vasculaires du canton de Genève : espèces et sites prioritaires. Publication hors-série n°12. CJB », « Flore en Ville ».
http://www.ville-ge.ch/cjb/conservation_activites_flore_ge.php
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : CJB, DGNP, *http://www.ville-ge.ch/cjb/conservation_activites_geneve_ville_durable.php*
« Flore en ville » Lien vers la publication

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Taux d'avancement du programme de construction-rénovation d'infrastructures culturelles depuis 2010 (en %)	2020 : réaliser la totalité du programme	**93%**	

La salle de l'Alhambra inaugurée en 2015.

Tendance : Bonne

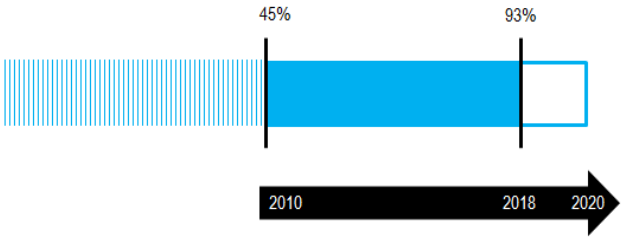

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle est l'acteur institutionnel principal de la vie culturelle genevoise. La Ville est propriétaire d'environ 70 infrastructures et consacre 15% de ses investissements à la culture et aux loisirs.

Elle joue un rôle très actif de soutien aux artistes à travers les subventions et la mise à disposition de locaux. Elle organise de nombreuses manifestations chaque année. Elle rend graduellement accessibles aux personnes en situation de handicap tous ses bâtiments.

Genève dispose de nombreux lieux d'excellence culturelle. Cependant, les infrastructures sont vieillissantes et la fréquentation de ces lieux est relativement stable.

Certaines institutions comme le Musée d'Art et d'Histoire ou le Grand Théâtre sont reconnues dans le monde entier pour la qualité de leur programmation ou de leurs collections.

L'offre culturelle genevoise se caractérise par une large diversité d'infrastructures culturelles couvrant de nombreux domaines artistiques.

Le plan directeur communal fixe comme objectif la préservation des lieux d'excellence culturelle en mettant à niveau les infrastructures vieillissantes pour les rendre plus attractives auprès des habitants et des visiteurs.

Le PDcom identifie 13 projets à réaliser d'ici 2020 (Cf. carte au verso).

En 2018, l'objectif est atteint, 93% du programme est réalisé.

Les bâtiments du MEG, de l'Alhambra, la Console des CJB puis les bâtiments du Jardin botanique BOT V, II et III ont été inaugurés/rénovés. Les chantiers du Grand Théâtre et des dépôts patrimoniaux de l'écoquartier Jonction sont achevés. Celui de la nouvelle Comédie est toujours en cours. Concernant le Pavillon de la Danse, en 2018, la requête en autorisation de construire a été acceptée par le Canton pour un chantier début 2019. Le crédit de pré-étude pour l'agrandissement et la rénovation du MAH a été déposée en octobre 2018 et le crédit de pré-étude pour la rénovation de la BGE a été voté le 16 mai 2018.

LES PROJETS D'EQUIPEMENTS CULTURELS EN 2018

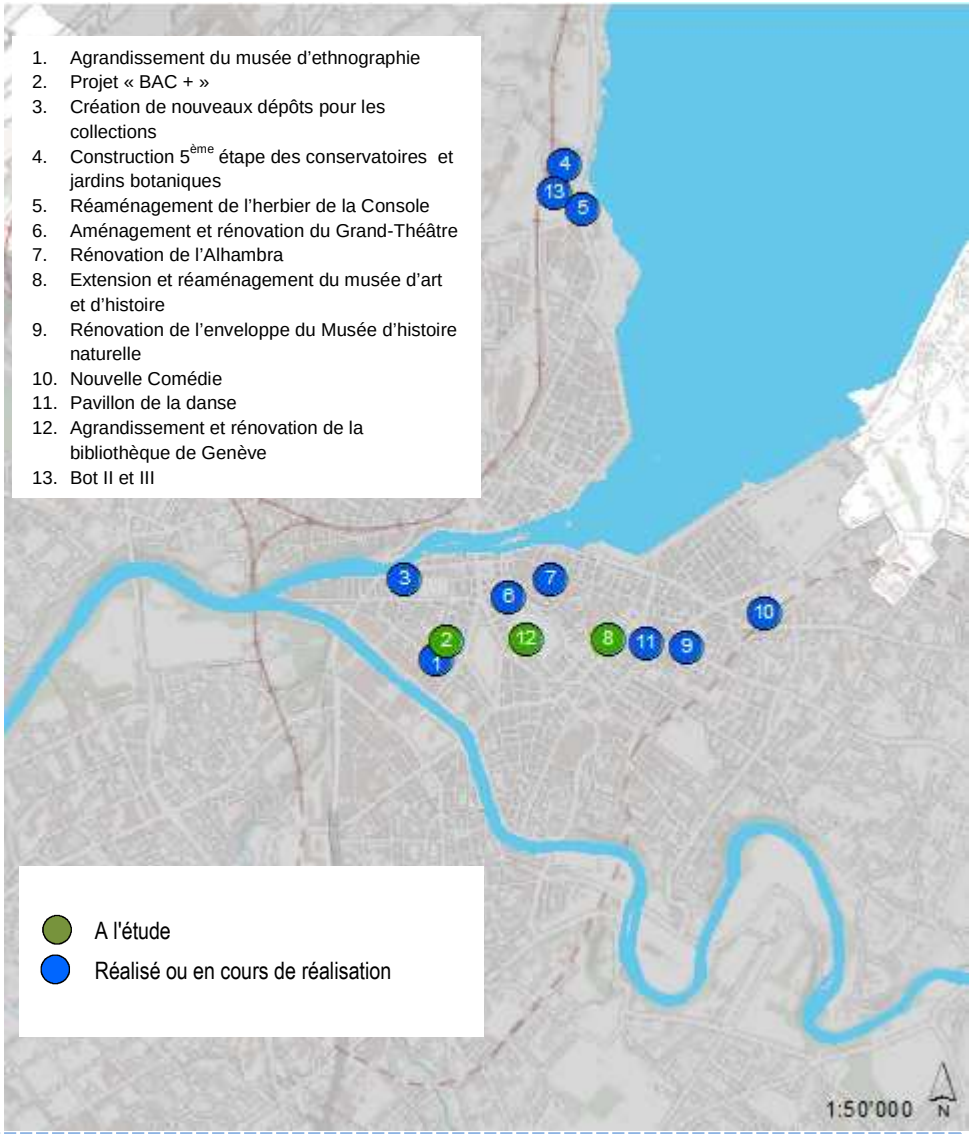

Les 13 projets identifiés en 2009 sont à des niveaux d'avancement différents. La carte permet d'observer le déséquilibre rive droite-rive gauche en terme d'équipements culturels.

PERSPECTIVES

La Ville devrait continuer à mettre en œuvre son programme ces prochaines années. Toutefois, l'achèvement complet de ce programme à l'horizon 2020 semble compromis notamment par le report du projet BAC+, de la rénovation de la Bibliothèque de Genève et du refus du crédit pour l'agrandissement et de rénovation du Musée d'Art et d'Histoire (MAH) par la population.

A côté de ces projets majeurs d'infrastructures, la Ville de Genève réalise d'autres projets d'équipements culturels, et veille également à l'entretien de ses bâtiments et à l'enrichissement de ses collections :

- ***Maison Tavel*** *: une fois le projet culturel du MAH élaboré, le projet de réaménagement muséographique et sa rénovation technique seront étudiés.*
- ***Salle pluridisciplinaire pour la musique et espace de diffusion des musiques amplifiées*** *: le crédit de construction a été déposé en 2016 auprès du Conseil municipal et voté début 2017. Fin de chantier prévue pour 2020. Une étude est lancée pour préciser l'affectation finale de cette salle.*
- ***Muséum d'histoire naturelle*** *: un crédit d'étude a été voté le 2 novembre 2016 pour la mise en sécurité et la réorganisation partielle du musée. Extension, suite au concours de 2017, le projet est en cours d'élaboration.*
- ***Casino-Théâtre*** *: Les études ont démarré pour la mise à niveau des équipements scéniques.*
- ***Travaux urgents à court terme prévus au MAH :*** *crédit déposé en automne 2018*

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Département de la culture et des sports
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : Département de la culture et des sports de la Ville de Genève

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Taux d'avancement du programme d'optimisation des infrastructures sportives depuis 2010 (en %)	2020 : réaliser la totalité du programme	**61%**	

Le centre sportif du Bout-du-Monde, une infrastructure à rénover.

Tendance : Lente progression

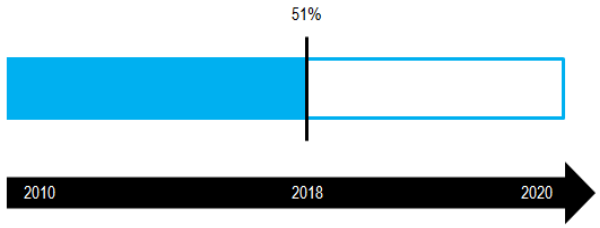

QUE FAIT LA VILLE ?

Le Conseil administratif a adopté en 2017 un Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 afin de planifier le renouvellement et la création d'installations sportives en lien avec l'augmentation des besoins. Les projets planifiés à l'horizon 2020 ou pour lesquels des objectifs à atteindre sont fixés pour 2020 (comme la Gare des Eaux-Vives ou Vernier 115) ont été introduits dans le monitoring.

La Ville de Genève promeut l'activité physique pour le bien-être de sa population et sa cohésion sociale. Or, les équipements sportifs sont saturés à certaines heures et les infrastructures vieillissantes**.**

Près de 80% des genevois déclarent faire du sport au moins 1 à 2 fois par semaine.

Le développement de l'agglomération intensifie le besoin, tout en raréfiant les sols. Il s'agit donc de rénover et optimiser l'utilisation des infrastructures.

Le plan directeur communal fixe comme objectif la rénovation et l'optimisation des infrastructures sportives.

Les objectifs du PDcom correspondent à un programme de rénovation-optimisation qui identifie 14 projets à réaliser en 2020 (cf. carte au verso).

En 2017, le conseil administratif a adopté le plan directeur des équipements sportifs 2017-2030. Ce plan fixe des objectifs ainsi qu'une stratégie d'actions. Il vient préciser les objectifs du PDcom et mettre à jour les programmes d'actions prévues à l'horizon 2020.

En 2018, l'objectif est partiellement atteint. Les objectifs fixés dans le Plan directeur des équipements sportifs 2017-2030 sont ambitieux et le rythme de réalisation doit s'accélérer pour atteindre les objectifs fixés en 2020.

En 2018, la piste du vélodrome rénovée a été inaugurée, le crédit d'étude pour la transformation de la salle omnisports de la Queue d'Arve en salle manifestation de 3500 places a été voté, tout comme celui de la halle couverte de tennis au Bois des Frères. Le dépôt du crédit de construction est prévu pour fin 2019. Les terrains de football en synthétique des stades des Libellules et de la Bâtie ont dû être différés à 2019, alors que le terrain de rugby en synthétique à Vessy a été réalisé.

LOCALISATION DES PROJETS SPORTIFS

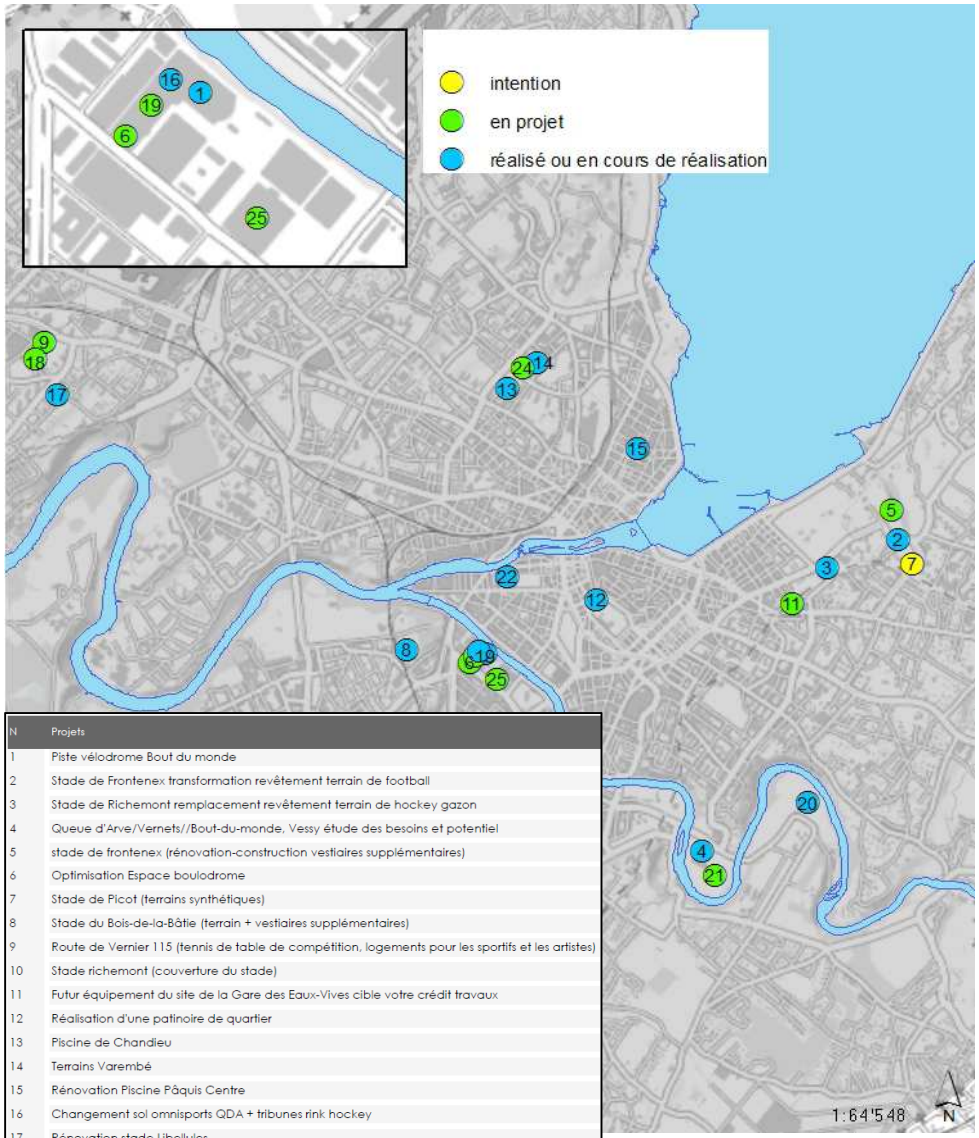

N	Projets
1	Piste vélodrome Bout du monde
2	Stade de Frontenex transformation revêtement terrain de football
3	Stade de Richemont remplacement revêtement terrain de hockey gazon
4	Queue d'Arve/Vernets//Bout-du-monde, Vessy étude des besoins et potentiel
5	stade de frontenex (rénovation-construction vestiaires supplémentaires)
6	Optimisation Espace boulodrome
7	Stade de Picot (terrains synthétiques)
8	Stade du Bois-de-la-Bâtie (terrain + vestiaires supplémentaires)
9	Route de Vernier 115 (tennis de table de compétition, logements pour les sportifs et les artistes)
10	Stade richemont (couverture du stade)
11	Futur équipement du site de la Gare des Eaux-Vives cible votre crédit travaux
12	Réalisation d'une patinoire de quartier
13	Piscine de Chandieu
14	Terrains Varembé
15	Rénovation Piscine Pâquis Centre
16	Changement sol omnisports QDA + tribunes rink hockey
17	Rénovation stade Libellules
18	Halle de tennis BDF
19	Salle QAV 3500
20	Rugby vessy
21	Lancement concours BDM
22	Salle de gymnastique Ecoquartier Jonction
24	Agrandissement des vestiaires de Varembé (silver star)
25	Modification du système de refroidissement de la patinoire des Vernets

PERSPECTIVES

Les objectifs de planification sont ambitieux à l'horizon 2020. Ils visent à améliorer et à augmenter l'offre afin de satisfaire des besoins croissants du fait notamment de la construction de nouveaux logements en ville. Il s'agit également de rendre l'offre d'équipements sportifs plus polyvalente, réversible et adaptable à l'évolution des pratiques sportives.

La planification prévoit d'ici 2020 la mise en œuvre des projets suivants : l'acquisition d'une patinoire saisonnière, la couverture des terrains de tennis du Bois des Frères, l'agrandissement des vestiaires de Varembé, la transformation des terrains de football en synthétique aux Libellules et au Bois de la Bâtie, le réaménagement de la salle omnisports de la Queue d'Arve avec l'installation de 3'500 places assises, le lancement du concours pour la transformation du centre sportif du Bout-du-Monde, la réalisation de la salle de gymnastique dans l'écoquartier Jonction.

Enfin, les deux crédits de construction pour le centre sportif de la Gare des Eaux-Vives et Vernier 115 devraient être déposés au cours de l'année 2019 ainsi que celui pour l'agrandissement vestiaires de Varembé et l'étude de modification du système de refroidissement de la patinoire des Vernets.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Plan financier d'investissement, Service des sports, Département de la culture et des sports
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Service des sports*

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Position dans le classement Mercer sur la qualité de la vie	2020 : maintenir sa 3ème position dans le classement	9ème position	

Genève, la plus petite des villes internationales

Tendance : en baisse, à surveiller

Rang	Ville	Evolution 2010-2014
1	Vienne, Autriche	stable
2	Zurich, Suisse	stable
3	Vancouver, Canada	+1
4	Munich, Allemagne	+4
5	Auckland, Nouvelle-Zélande	+2
6	Düsseldorf, Allemagne	-1
7	Francfort, Allemagne	stable
8	Copenhague	+1
9	Genève, Suisse	-6
10	Bâle, Suisse	stable

QUE FAIT LA VILLE ?

La Ville de Genève participe avec de nombreux partenaires à la valorisation de l'image de Genève (Etat de Genève, Genève Tourisme et Congrès, Espace Ville Genève).

Elle contribue également à l'organisation de manifestations internationales en étroite collaboration avec les organismes internationaux intergouvernementaux et non gouvernementaux, en particulier le Centre Accueil Genève Internationales (CAGI).

Le développement économique de Genève se fonde sur des atouts économiques spécifiques liés à la présence des organisations internationales, du négoce, de l'horlogerie et de la finance. Il se base aussi sur une image urbaine attractive.

Genève, ville de renommée internationale, a une qualité de vie d'excellent niveau. Cette « petite » métropole de seulement 800'000 habitants (Grand Genève) est ainsi considérée comme l'une des villes les plus attractives du monde (niveau de salaires, qualité de vie) mais aussi comme l'une des plus chères.

Le plan directeur communal fixe comme priorité la préservation et le renforcement de l'attractivité genevoise. L'objectif est de conserver sa place de 2009 (3ème rang) ou au minimum de ne pas sortir du « top ten ».

La Ville entend consolider les valeurs et les traditions qui fondent son attractivité en s'appuyant notamment sur son agglomération. Plusieurs actions sont mises en œuvre pour atteindre cet objectif : valorisation des espaces publics, préservation des lieux d'excellence culturelle, valorisation du patrimoine, développement d'évènements favorisant la cohésion sociale.

En 2018, l'objectif est partiellement atteint puisque Genève a perdu 6 places par rapport à 2010 tout en restant quand même dans le « top ten » des 10 villes mondiales.

En 2018, Genève perd encore une place et passe de la 8ème à la 9ème place. Ce déclassement est, d'après l'enquête, lié à la crise du logement, au manque de performance de son réseau de transport, à l'absence d'événements culturels majeurs de renommée internationale, à une augmentation du sentiment d'insécurité et la cherté de la vie.

ATTRACTIVITE DE GENEVE CES DERNIERES ANNEES

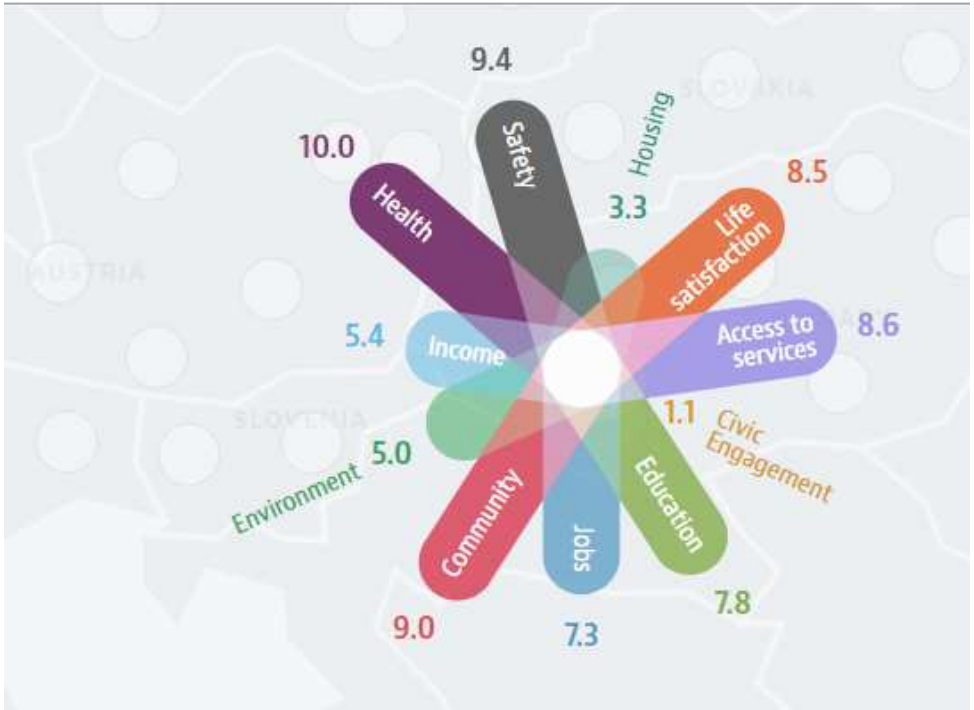

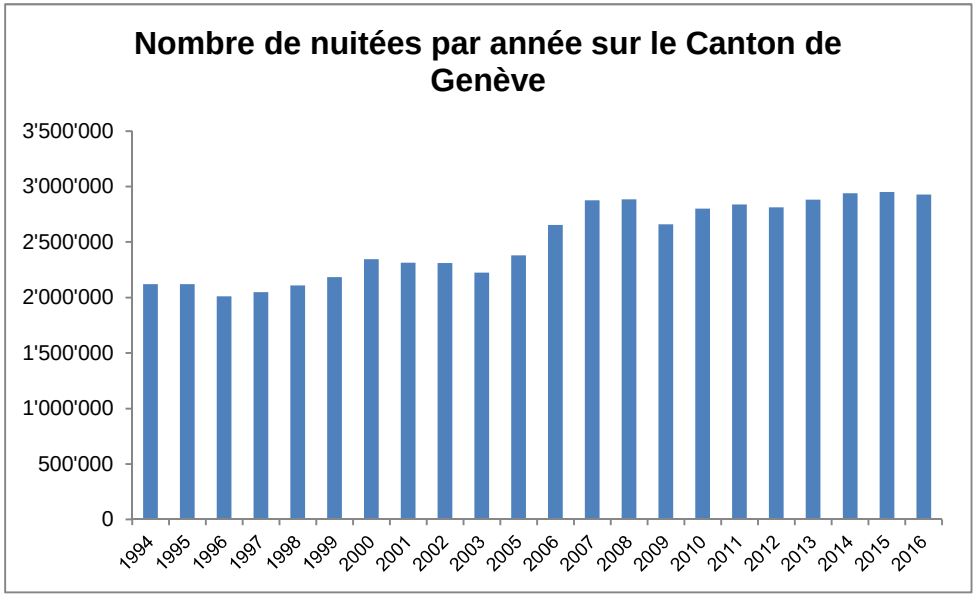

PERSPECTIVES

Du point de vue des acteurs économiques, l'attractivité de Genève s'essouffle.

La 17ème enquête UBS, réalisée entre janvier et avril 2018, classe Genève (et Zurich) au premier rang des villes les plus chères du monde.

En 2018, l'indicateur « qualité de vie » de l'OCDE mesure pour la région « lac Léman ». un score de satisfaction générale de 8.5 sur 10 points et considère que c'est une des régions d'Europe où il fait bon vivre. Toutefois les questions du logement et de l'environnement sont celles qui obtiennent les plus mauvais scores.

Sur le plan touristique, Genève a récemment reçu un prix (World Travel Awards) en tant que meilleure destination touristique court séjour (catégorie city break). Le tourisme d'affaires reste prépondérant mais le nombre de nuitées évolue peu depuis 2010.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Mercer
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Action communautaire*

INDICATEUR	OBJECTIF	RESULTAT 2010-2018	EVALUATION
Taux d'avancement du programme de valorisation des acquisitions foncières communales faites entre1990-2010 (en %)	2020 : valoriser la totalité des acquisitions	**85% au total**	

Chandieu avant la construction de l'école

Tendance : bon rythme d'avancement du programme

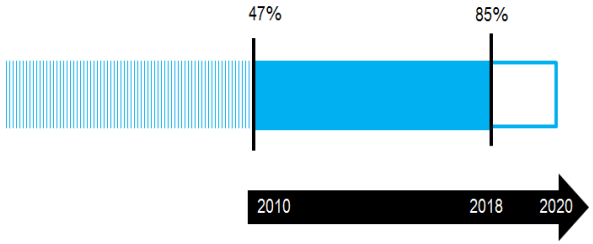

QUE FAIT LA VILLE ?

Elle possède quelques 800 bâtiments (50% à vocation publique ou administrative, 50% pour de l'habitation locative). Elle acquière des terrains afin de répondre aux besoins de la population.

Elle met à disposition des terrains en droit de superficie à des partenaires, tels que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, pour qu'ils construisent des logements à bas loyers.

La Ville de Genève est pour l'essentiel entièrement construite et très dense. Elle se renouvelle sur elle-même et dispose de très peu de terrains vierges de construction.

La Ville de Genève est l'un des plus importants propriétaires fonciers du Canton. Entre 1990 et 2010, 54 biens ont été acquis par la Ville dans le but d'être utilisés soit pour de la construction/rénovation de logements et/ou d'équipements, soit pour octroyer des droits de superficie aux bénéfices de tiers.

Le plan directeur communal fixe comme objectif de valoriser d'ici à 2020, l'ensemble des acquisitions faites entre 1990 et 2010.

Les premières valorisations de ces acquisitions ont commencé à partir de 1998, (Ecole des Genêts). La moitié d'entre elles a été utilisée pour la création d'équipements scolaires et plus d'un quart pour construire du logement. L'objectif du PDcom est de valoriser rapidement le reste des acquisitions faites entre 1990-2010.

En 2018, l'objectif est atteint. 85% des acquisitions faites entre 1990 et 2010 ont été valorisées ou sont en cours de valorisation.

La bonne progression de l'indicateur s'explique notamment par le lancement de plusieurs avant-projets de plan localisé de quartier comprenant des parcelles privées de la ville acquises entre 1990 et 2010 (ex. quartiers de la Forêt, Allières, Godefroy).

LOCALISATION DES PARCELLES DU PROGRAMME

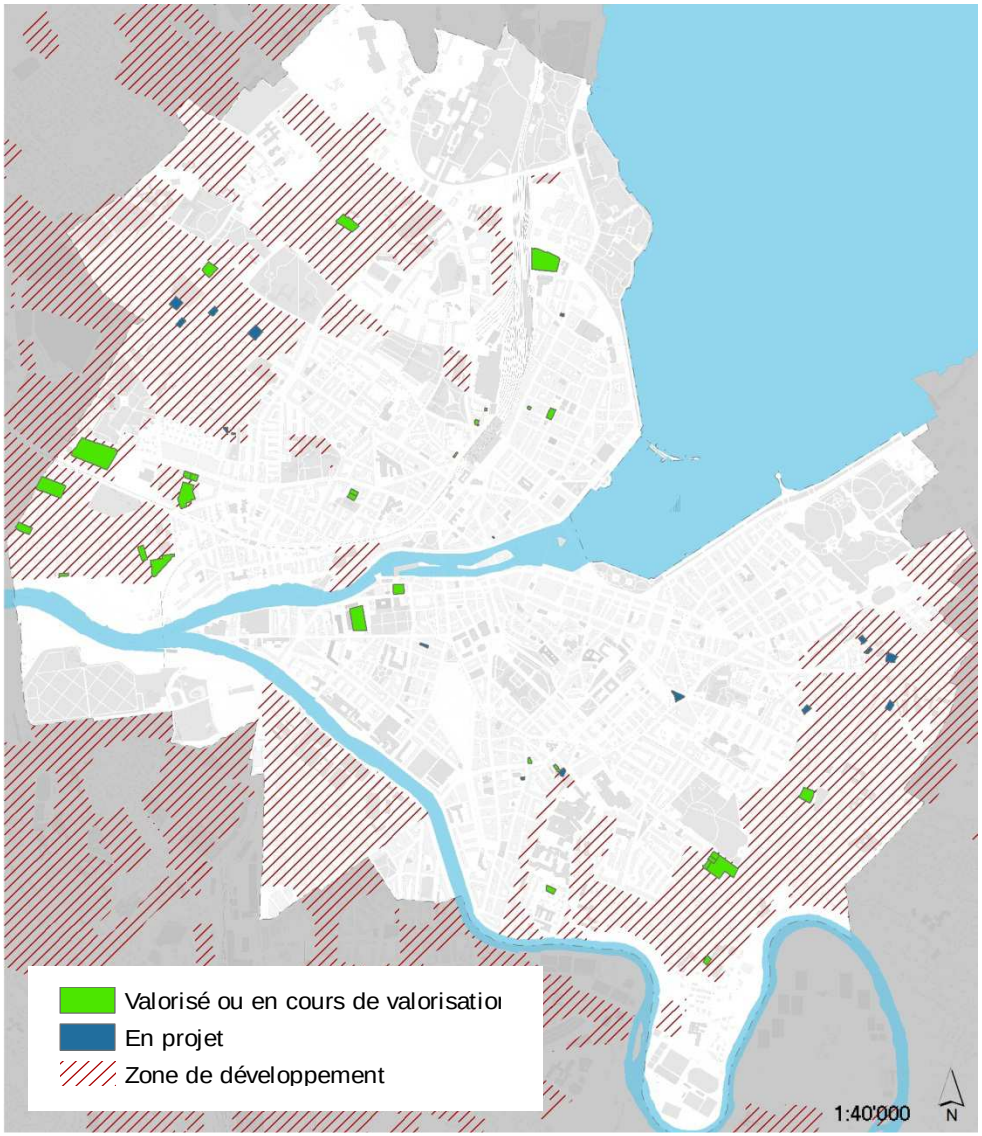

Conformément à sa politique d'aménagement, la Ville valorise en priorité les parcelles se trouvant en Zone de développement, là où il reste un potentiel important de densification.

PERSPECTIVES

En moyenne, il faut 10 ans pour réaliser un projet de construction entre le moment de l'acquisition du terrain et la livraison des bâtiments. Pour d'autres types de projets (rénovation) les délais peuvent être plus courts.

Les perspectives sont bonnes car l'essentiel des biens acquis entre 1990 et 2010 devraient être valorisés d'ici 2020 d'après les planifications en cours. Une partie d'entre eux devraient, dans les années à venir, voir se développer des projets de construction de logements ou d'écoles, une autre partie constitue une réserve de biens d'échange dans le cadre de négociations, notamment dans la recherche de terrains pour la création de futurs équipements.

La Ville continue d'acquérir de nouvelles parcelles dans les zones sensibles dans lesquelles elle souhaite participer au développement urbain.

POUR EN SAVOIR PLUS

Date de publication : Juin 2019
Sources : Unité opérations foncières
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : *Priorité 8 PDcom*

INDICATEUR
Taux d'avancement du programme d'adoption des plans d'initiative communale depuis 2010

OBJECTIF
2020 : adopter les 12 plans d'affectations initiés par la Ville de Genève.

RESULTAT 2010-2018 EVALUATION
85% au total

Maquette du PLQ Forêt en cours de procédure.

Tendance : en progression

QUE FAIT LA VILLE ?

L'art 5A, alinéa 2 de la loi générale sur les zones de développement (LGZD) permet à la Ville de Genève d'initier des plans localisés de quartier (PLQ) et de demander à l'autorité cantonale d'ouvrir des procédures. Dans ce cas, c'est la Ville qui élabore et porte les projets.

Cette faculté est également offerte par la loi pour d'autres plans d'affectation : modification de zones (MZ), plan de site (PS), plans localisés de chemins pour piétons (PLCP). La Ville engage principalement des projets lorsqu'elle est propriétaire de terrains.

La Ville de Genève souhaite pouvoir maitriser l'évolution de son territoire. En 2010, la Ville a identifié 10 secteurs prioritaires de développement dans lesquels elle a établi et souhaite faire adopter 12 plans d'initiative communale. Ils traduisent la volonté politique de la Ville de Genève de :

- donner une impulsion plus forte aux programmes de construction et accélérer le rythme des développements ;
- développer les projets là où elle dispose de réserves foncières ;
- garantir un développement urbain cohérent et respectueux de ses objectifs (logements subventionnés, équipements …).

Le plan directeur communal fixe comme objectif de renforcer l'action foncière communale d'ici à 2020,

Pour répondre à cet objectif, la Ville a élaboré un programme de périmètres à développer sur son territoire.

Il s'agit de faire adopter, d'ici 2020, 12 projets de plans d'affectation d'initiative communale : les PLQ de Chandieu, Trembley, Forêt, Fontaines-Saintes, Godefroy, Rosemont, Miremont, Boissière, Bourgogne ; la modification de zone de Bourgogne, les plans localisés de cheminement pédestre de la gare des Eaux-Vives et le PUS localisé de Petit-Délice.

En 2018, le taux d'avancement du programme est de 85%. Toutes les procédures sont engagées. L'objectif est partiellement atteint car tous ne pourront pas être adoptés par le Conseil d'Etat d'ici 2020.

Toutes les études d'urbanisme ont été lancées. Trois plans sont maintenant adoptés : le PLQ de Chandieu, les plans de cheminement pédestre de la Gare des Eaux-Vives et le PLQ Forêt, ainsi que la modification de zone de Bourgogne. Neuf procédures d'adoption sont engagées. Un seul plan localisé de quartier a été abandonné, dans le quartier de Champel (avenue de Miremont), suite à la décision du Conseil d'Etat de privilégier la mise en place d'un plan de site.

LES PLANS D'AFFECTATION D'INITIATIVE COMMUNALE

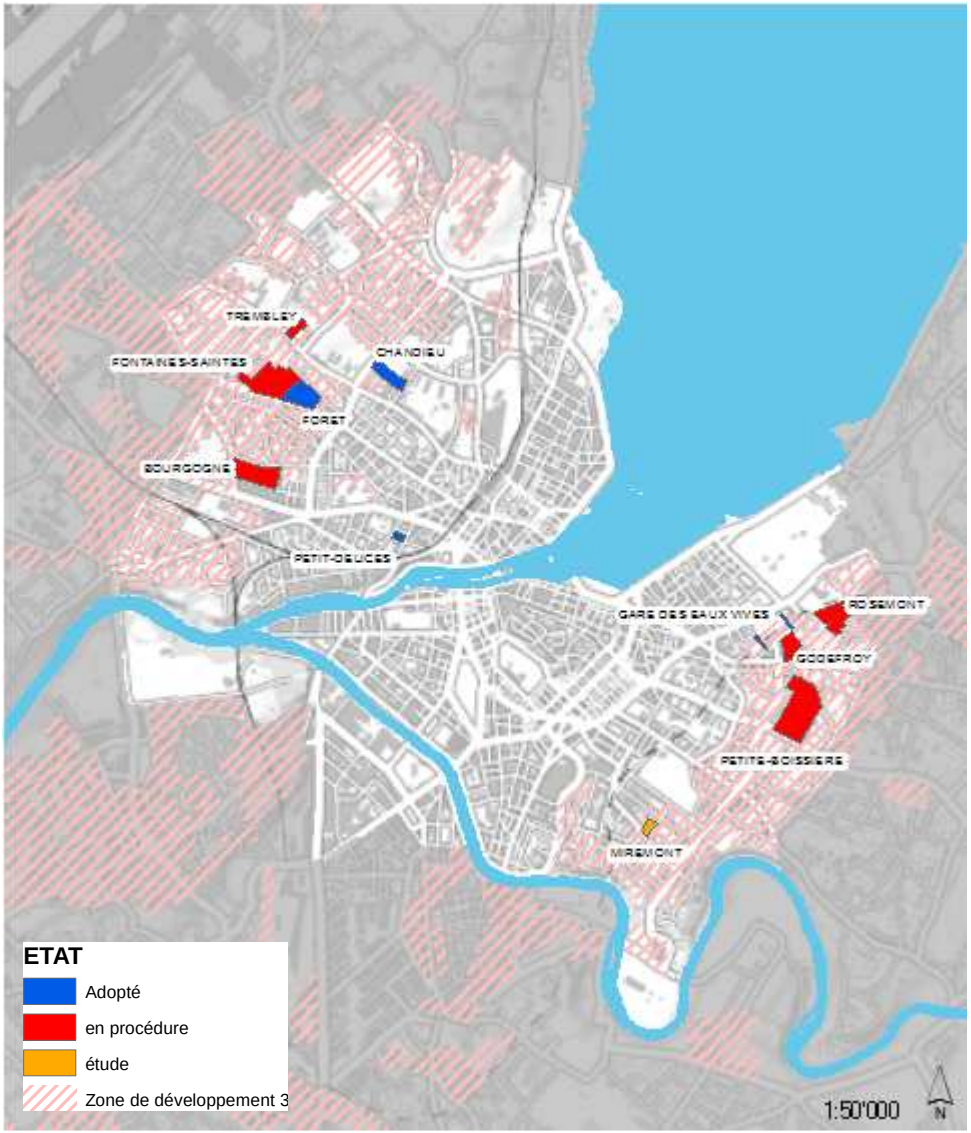

A l'exception de Chandieu, tous les plans d'affections planifiés, d'initiative communale, sont situés en zone de développement 3, conformément aux objectifs du Plan directeur communal.

PERSPECTIVES

La conception des projets d'aménagement nécessite un délai de maturation qui dans certains cas peut prendre plusieurs années. La Ville entend en effet les conduire en concertation avec les citoyens et elle souhaite traiter tous les enjeux liés au développement d'un quartier. Elle porte à cet égard, une attention toute particulière à la qualité des espaces publics qui en résultent.

A terme, ce sont plus de 2'000 nouveaux logements qui pourront être crées en Ville de Genève par le biais des projets d'initiative communale.

En 2019, les projets de PLQ Fontaines-Saintes, Godefroy, Boissière et Bourgogne devraient mis à l'enquête publique.

POUR EN SAVOIR PLUS
Date de publication : Juin 2019
Sources : Service d'urbanisme
Contact : Service d'urbanisme (Ville de Genève)
Email : monitoring@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch/monitoring

Liens : Priorité 8.1 PDcom